

Battu par un vote de 133 à 139

# Fin du régime conservateur

OTTAWA (PC) — Le gouvernement minoritaire conservateur du premier ministre Joe Clark a été renversé hier aux Communes par 139 voix contre 133, sur une motion de censure contre le budget déposé mardi par le ministre des Finances, M. John Crosbie.

Après la défaite de son gouvernement aux voix, le premier ministre Clark a affirmé qu'il considérait que la Chambre avait exprimé un vote de non-confiance à l'endroit de son gouvernement et qu'il allait rencontrer ce matin le gouverneur général du Canada, M. Ed Schreyer.

Le gouverneur général devrait décider de dissoudre les Chambres ou inviter l'Opposition à former un gouvernement de coalition, ce qui semble peu probable en raison de la tradition parlementaire au Canada.

La dissolution du Parlement déclencherait le processus électoral un peu moins de sept mois après la prise du pouvoir des conservateurs, le 22 mai dernier.

Au cours d'une conférence de presse suivant la défaite de son gouvernement aux Communes, le premier ministre Joe Clark a accusé l'opposition libérale et néo-démocrate d'avoir paralysé les affaires de l'Etat.

Il a rappelé que, le 22 mai, les Canadiens avaient voté pour apporter un changement au climat politique du Canada mais que les libéraux et les néo-démocrates avaient jugé que la population s'était trompée.

Clark a affirmé que son gouvernement avait présenté une véritable alternative sur la question constitutionnelle comparativement à ce qu'il a appelé l'attitude entêtée du précédent gouvernement libéral.

Enfin, le premier ministre, s'est porté à la défense du budget déposé par son ministre des Finances, John Crosbie, en soutenant que le gouvernement conservateur avait proposé des mesures pour améliorer le sort des personnes à faible revenu et des propriétaires de domiciles unifamiliaux.

La défaite du gouvernement en Chambre ne laisse aucun choix au gouvernement que d'annuler la conférence des premiers ministres la semaine prochaine et la conférence nationale sur le développement économique qui devait avoir lieu le mois prochain.

Clark a affirmé, lors de sa déclaration, à la suite du vote des Communes, que l'opposition avait annihilé les efforts du gouvernement pour renouveler le régime fédéral, et ce, à cause d'un geste qu'il a qualifié de partisan.

Clark a ajouté qu'il voulait mon-

## Attaque du comité de La Baie contre la CS

par Gilles Lalancette

LA BAIE — Déjà passablement occupé avec les autorités municipales, le Comité action populaire de La Baie tourne son attention sur les activités de la Commission scolaire de l'endroit.

Lors de la dernière séance du conseil des commissaires, le comité populaire a fait une demande pour obtenir les détails de toutes les dépenses effectuées par les commissaires qui se sont rendus au dernier congrès de la Fédération des commissions scolaires catholiques à Montréal au début de novembre.

Il appert que cette demande de l'organisme n'a pas tellement été appréciée des autorités scolaires. D'ailleurs, le président André Bergeron a fourni un commentaire laconique précisant que ceux qui se sont rendus au congrès ont respecté la politique établie par la commission et ils n'ont rien à se reprocher.

Toutefois, du côté du mouvement populaire, un porte-parole a indiqué que l'affaire est beaucoup plus sérieuse. On reproche au président d'avoir déclaré devant les membres de la Caisse d'entraide économique de La Baie qu'il n'hésiterait pas à défier la loi 57 qui pose un frein à la taxation scolaire locale.

Sur ce point, M. Bergeron n'avait pas de commentaire à formuler.

Pour le CAP, aucun citoyen ou organisme n'est au-dessus de la loi, et selon le porte-parole du groupe, si la commission scolaire s'avisait d'enfreindre la loi, le mouvement agira en conséquence.

trer aux Canadiens et en particulier aux Québécois, qu'il existait autre chose qu'un fédéralisme basé sur les menaces.

Les membres du caucus du parti libéral-fédéral et l'exécutif national du parti pourraient redemander aujourd'hui à l'ex-premier ministre, Pierre Trudeau, de reconsidérer sa position, et de diriger le parti libéral lors des prochaines élections générales.

C'est ce qu'a déclaré ce soir le

leader parlementaire de l'opposition, Allan MacEachen, en sortant des Communes après que le gouvernement du premier ministre Joe Clark eut subi la défaite en Chambre.

M. MacEachen est confiant que M. Trudeau puisse gagner ces élections et être reporté au pouvoir.

Il a ajouté que le budget présenté par le gouvernement était tellement mauvais, que l'opposition n'avait

aucun autre choix que de s'y opposer avec vigueur.

A Québec, la défaite du gouvernement Clark aux Communes a provoqué peu de réactions à l'Assemblée nationale.

Les travaux de la Chambre avaient été suspendus pendant que se déroulait la mise aux voix de la motion de blâme à Ottawa, et les membres de l'Assemblée nationale ont repris la séance après avoir suivi le déroulement du vote à la télévision.



BUDGET BATTU — Le ministre des Finances John Crosbie présentait une mine peu réjouie au sortir des Communes, hier soir, après que son budget eut été battu.

(Photolaser PC)

# Le QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

7e année No 64

Vendredi 14 décembre 1979

56 pages

Un mode d'épargne supérieur  
Les certificats de dépôt garantis.

**12%** Intérêt annuel  
Période de 3 ans.

TRUST GENERAL DU CANADA

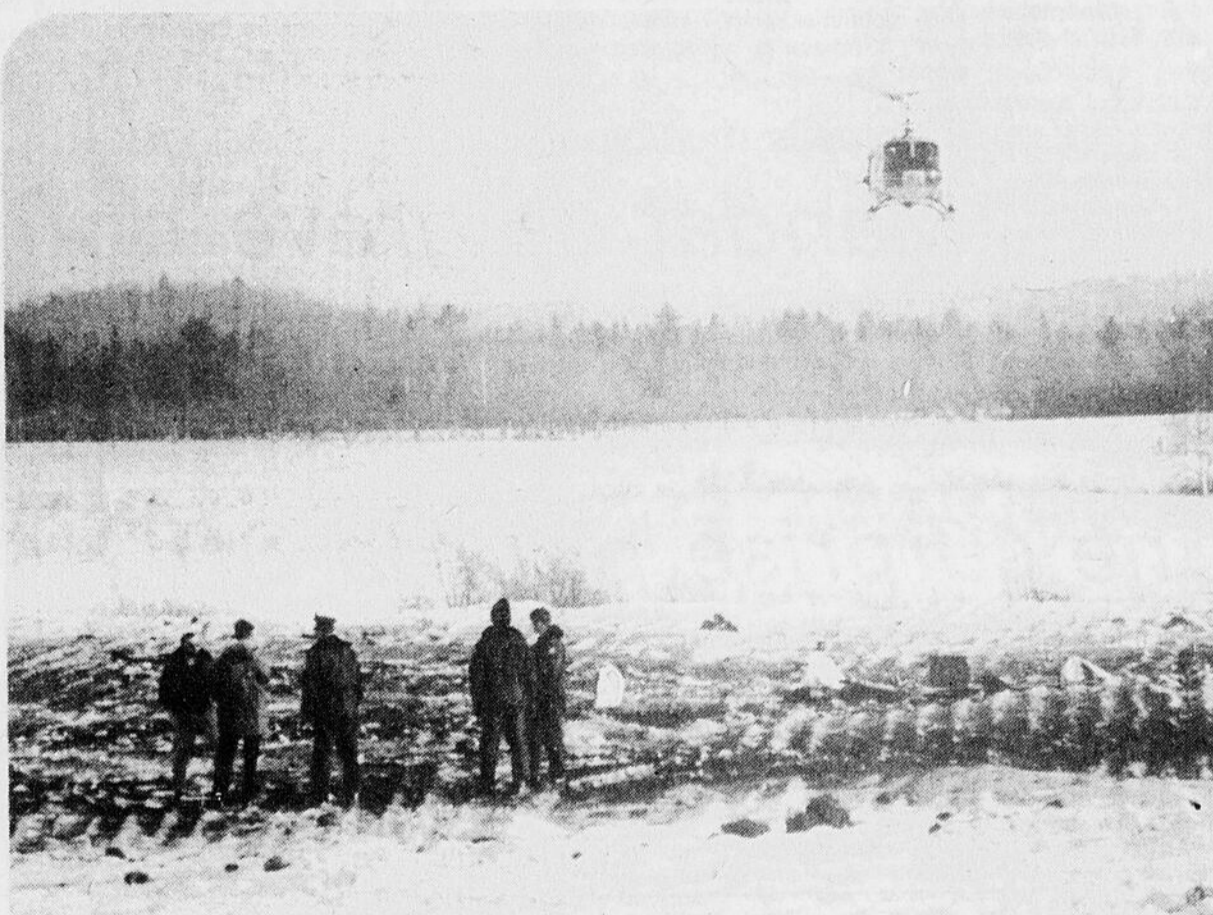
LA COPIE **30¢** AU COMPTOIR

## Jugement sur la loi 101

# Injure cruelle au Québec français

— Lévesque

Page A 11



HELICOPTERE — Un hélicoptère des Forces armées survole le site de l'écrasement après avoir recueilli le pilote, le lieutenant Carl Turner.

(Photo Karl Tremblay)

## Chute d'un CF-5

par Mario Roy

LATERRIERE — Un appareil de type CF-5 de l'escadron 433 de la base de Bagotville, s'est écrasé au décollage, hier, dans un boisé de Laterrière. Le pilote a toutefois réussi à s'éjecter à temps, et n'a pas été blessé.

Celui-ci est le lieutenant Carl Turner, 20 ans, originaire de La Tuque. Il effectuait des manœuvres d'entraînement lorsque, pour des raisons qui demeurent jusqu'à maintenant inconnues, il a dû abandonner l'appareil et user de son siège éjectable. Il s'est posé sans encombre dans un terrain vague, non loin du lieu de l'écrasement.

Quant à l'avion, il a pris feu sous

le choc, mais les flammes se sont éteintes d'elles-mêmes; on a craint l'explosion pendant un certain moment, à cause de la présence possible de munitions à bord, mais cela ne s'est pas produit.

L'appareil CF-5 est évalué à un million et demi de dollars, et est en service depuis une dizaine d'années. Les porte-parole militaires n'ont émis aucun commentaire sur l'accident, indiquant simplement qu'une enquête allait permettre de statuer sur les causes de l'incident.

Celui-ci est survenu vers 13h30 en bordure du rang Saint-Isidore, à Laterrière, et a attiré une foule de curieux. La Sûreté du Québec était appelée sur les lieux, ainsi que les secours des Forces armées.

L'écrasement de ce chasseur de la base de Bagotville est le quatrième à survenir en trois ans. En 1977, deux appareils de type CF-5 ainsi qu'un Voodoo avaient connu le même sort.

En mai 1977 d'abord, un réacteur CF-5 s'écrasait près de la base, et tout comme ce fut le cas hier, le pilote avait la vie sauve grâce à son siège éjectable. Le 10 août, un militaire perdait la vie lorsque son appareil s'abîmait dans les eaux du fleuve Saint-Laurent; le premier décembre enfin, deux membres des Forces armées se tuaient dans l'écrasement de leur appareil Voodoo.

Hier, l'appareil s'est écrasé à l'extrémité nord et à un mille environ de la piste.

## Québec vote une loi d'urgence

QUEBEC (PC) — Les différents partis politiques à l'Assemblée nationale ont accepté hier de suspendre les travaux réguliers pendant une heure et demie afin d'étudier le jugement rendu par la Cour suprême du Canada sur la loi 101.

Cette suspension a été immédiatement suivie par la présentation par le gouvernement du projet de loi 82 qui aura pour effet de rendre à nouveau valides toutes les lois adoptées par le Parlement québécois depuis le 26 août 1977, date de la proclamation de la Charte du français.

Le débat sur ce projet de loi devait être limité et la loi devait être votée avant l'ajournement en soirée.

C'est le leader parlementaire du gouvernement, M. Claude Charron, qui a présenté cette motion de suspension des travaux.

Pas criminel

"Nous avons appris ce midi qu'une vieille loi de 114 ans, dont d'ailleurs la seule version est en anglais, aurait été violée par cette assemblée. Ce n'est pas une décision anodine puisque le manquement vient de cette assemblée. Nous avons manqué à cette loi faite à des milles et des milles d'ici il y a un siècle. Ce jugement a un effet terrible puisqu'il annule ou risque d'annuler tout le travail fait ici depuis le 26 août 1977. Nous étions tous de bonne foi, je suis loin de me sentir fautif ou criminel", de dire M. Charron.

Le leader du gouvernement en Chambre a poursuivi en disant que le jugement comporte une interprétation outrancière puisqu'il s'appliquerait, selon lui, à l'autorité déléguée, c'est-à-dire aux conseils municipaux qui, depuis 1867, auraient dû faire adopter leurs règlements dans les deux langues.

Cela signifie, de préciser M. Charron, que le conseil municipal de Sainte-Anne-des-Monts en 1910 violait la constitution canadienne.

"Ce n'est pas seulement l'Assemblée nationale mais le peuple entier qui est pris en faute."

## bonjour

**Météo**  
Nuageux avec quelques flocons de neige. Froid.  
Page A 2

**La Quotidienne**  
Dans l'ordre: 9-5-7

**Hockey**  
Saguenéens 9 Sherbrooke 6  
Nordiques 4 Philadelphie 6  
Page B 1



**Athlète de l'année**  
Gilles Villeneuve, gagnant cette année de trois courses d'autos Formule 1, a été choisi l'athlète mâle de l'année 1979 au Canada.  
Page B 3

## la région

**Avant le suicide**  
Gaston Girard était sur le point de prendre la route pour Montréal afin de subir le test du polygraphe quand il s'est donné la mort.  
Page A 7

## le québec

**Asbestos**  
La Cour d'appel a émis hier une injonction interdisant au gouvernement provincial d'exproprier l'Asbestos Corporation Limited.  
Page A 10

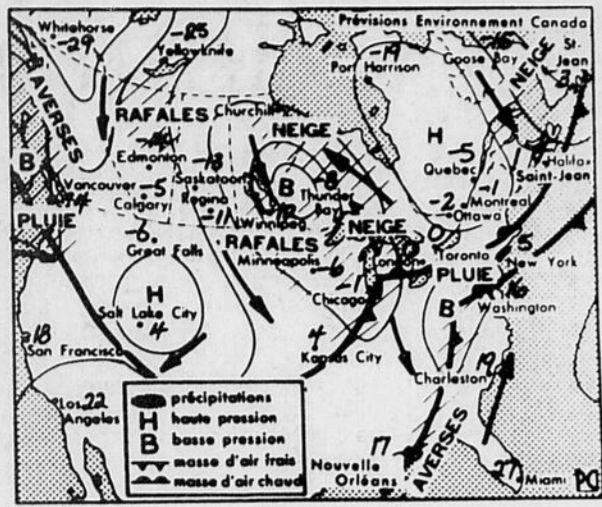
## sommaire

— Annonces classées	B 10
— Bandes dessinées	B 9
— Bourse	A 9
— Bridge	B 9
— Cinéma	A 10
— Décès	B 11
— Finances	A 8
— Horoscope	B 9
— Mots croisés	B 9
— Mot mystère	B 9
— Patron	B 10
— Sports	B 1
— Télévision	A 10

## Pour nous rejoindre

Publicité - 545-4474  
 Rédaction - 545-4480  
 Abonnement - 545-4664  
 Annonces classées - 545-4895

# météo



## prévisions

**MONTREAL (PC) — Prévisions de la météo pour le Québec émises par Environnement Canada pour aujourd'hui.**

**Abitibi-Témiscamingue, réservoirs Cabonga et Gouin, Pontiac-Gatineau et du Lièvre, Laurentides: Nuageux avec quelques flocons en matinée suivi d'un dégelage par la suite. Maximum près de moins 12.**

**Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville, Estrie, Beauce: Nuageux avec quelques flocons en matinée suivi d'un dégelage par la suite. Maximum près de moins 5.**

**LAC-SAINT-JEAN: Ensoleillé d'abord suivi d'un ennuagement graduel en matinée et de quelques averses de neige par la suite. Maximum près de moins 10.**

**Québec, Rivière-du-Loup, La Malbaie: Faible neige intermittente se changeant en averses de neige en mi-journée. Maximum près de moins 7.**

**SAGUENAY, Mauricie, parc des Laurentides: Nuageux avec quelques averses de neige. Maximum près de moins 14.**

**Rimouski, Matapédia, Sainte-Anne-des-Monts, parc de la Gaspésie, Gaspé: Nuageux avec faible neige. Maximum de moins 5 à moins 8.**

**Baie-Comeau: Ensoleillé d'abord suivi d'un ennuagement graduel en matinée et de quelques averses de neige par la suite. Maximum près de moins 13.**

**Sept-Îles, Basse-Côte-Nord-Anticosti: Maximum de moins 10 à moins 12.**

## dans le monde

**TORONTO (PC) — Températures enregistrées dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques endroits de villégiature.**

	Min.	Max.
Vancouver	2	7
Victoria	0	8
Edmonton	-13	-11
Calgary	-7	-6
Regina	-17	-2
Winnipeg	-28	-28
Churchill	-36	-8
Toronto	6	6
Kingston	7	10
Ottawa	7	9
Montréal	-3	10
Québec	-9	3
Fredericton	-11	8
Saint-Jean, N.-B.	-5	9
Moncton	-9	11
Halifax	-1	12
Charlottetown	-5	8
Saint-Jean, T.-N.	-8	5
New York	7	16
Washington	9	21
Tampa	17	29
Miami	20	28
Orlando	16	28
Los Angeles	8	21
San Francisco	2	14
Acapulco	24	31
Barbade	26	28
Bermudes	20	23
Kingston, Jamaïque	22	32
Montego Bay	—	22
Mexico	10	24

## Saint-Hubert B.B.Q.

# CSN et FTQ se disputent l'allégeance

**JONQUIERE (AB) —** Quelques heures seulement après l'ouverture du restaurant Saint-Hubert BBQ à Chicoutimi, deux organisations syndicales, la CSN et la FTQ participaient à une audition devant un

commissaire-enquêteur du ministère québécois du Travail, dans le but de déterminer, la future allégeance syndicale des employés du restaurant du même nom à Jonquière.

Interrogés sur leurs chances de succès, les porte-parole des deux organisations se sont dits convaincus de la victoire avec un optimisme débordant. C'est probablement à la fin janvier, après la tenue

d'un vote, qu'une ou l'autre des parties pourra affirmer qu'elle l'avait bien dit...

Selon un porte-parole des pâtisseries Saint-Hubert à Montréal, un seul restaurant de cette chaîne a obtenu une accréditation syndicale au Québec, à Ville Saint-Laurent, en banlieue de Montréal. Les négociations sont en cours depuis juin, quant au règlement d'un premier contrat de travail.

Le phénomène de syndicalisation est tout nouveau chez Saint-Hubert. Seulement, un syndicat en place et deux en instance d'accréditation. Du côté patronal, on se dit ouvert à l'organisation des employés, "tant que ça ne nuit pas à la compétition".

Un fait à noter, le statut administratif des restaurants Saint-Hubert n'est pas similaire à la grandeur du Québec.

Des 44 pâtisseries, 20 sont des succursales de la maison-mère alors que 24 autres ont été attribuées en franchise, dont Jonquière et Chicoutimi, qui pourrait bientôt être organisée par la CSN, affirme l'un des porte-parole de cette centrale.

Ce morcellement administratif influence le type de négociation, qui relève soit de la maison mère, soit des propriétaires des franchises. Ces dernières sont tout à fait autonomes et peuvent fixer les prix de vente selon les coûts qu'ils doivent rencontrer.

# Négociation intensive dans divers hôtels de la région

**CHICOUTIMI (AB) —** L'Union des employés de service de la FTQ (local 298) négocie intensément actuellement dans divers hôtels de la région dans le but de renouveler les contrats de travail des syndiqués qu'elle représente.

Hier, les négociateurs syndicaux étaient en conciliation avec les représentants patronaux de l'Hôtel Chicoutimi, où 73 employés sont syndiqués. De source syndicale, on apprenait que c'est la ques-

tion salariale et les clauses à incidence monétaire qui causent les plus grandes difficultés.

D'autres négociations sont en cours actuellement à l'hôtel Champlain de Chicoutimi et l'hôtel Union d'Alma. L'hôtel Richelieu entrera bientôt dans la ronde.

Les représentants syndicaux sont très avertis de commentaires dans ces différents dossiers et refusent de dévoiler les demandes syndicales, prétextant qu'ils

sont en pleine période de négociation et qu'ils ont déjà été échaudés par les reports de presse, dans le passé.

### Caisses populaires

La séance de conciliation survenue cette semaine entre l'Union régionale des caisses populaires et la Fédération du commerce de la CSN n'a pas permis aux parties d'en arriver à une entente de principe. Celles-ci se rencontreront à nouveau la semaine prochaine et c'est probablement à ce moment que les négociateurs syndicaux connaîtront la position de l'Union régionale des caisses populaires sur le compromis syndical déposé cette semaine.

On sait que 26 caisses populaires de la région sont touchées par cette négociation. Une dizaine ont droit de grève et les autres obtiendront ce droit le 1er janvier.

### Palais de justice d'Alma

# La construction devrait débiter à la mi-juin

**ALMA (BM) —** Si tout va comme prévu, la construction du Palais de justice d'Alma débutera vers le milieu du mois de juin.

C'est ce qu'a précisé au Quotidien M. Normand Saint-Pierre, du ministère des Travaux publics, hier au cours d'une conversation téléphonique. Les appels d'offres doivent être déposés à la mi-avril; déjà, les architectes sont à l'oeuvre, préparant les plans.

L'édifice, construit au coût d'environ \$5 millions, sera situé derrière l'hôtel de ville d'Alma, sur un terrain appartenant au gouvernement. Avec l'édifice de la Fédération des caisses d'entraide et l'Auberge des Gouverneurs, il formera un ensemble immobilier comprenant des bureaux, des espaces commerciaux et des places de stationnement.

La présence de ces trois gros projets dans le secteur d'à l'arrière causé "quelques petits problèmes de coordination", qui sont maintenant, semble-t-il, réglés.

La construction de l'édifice et de l'Auberge des Gouverneurs doit être terminée en octobre 1980.

# Comités de pastorale: lancement d'un guide

**CHICOUTIMI (CF) —** Les comités de pastorale de paroisses du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont maintenant leur guide de formation et d'action à la mesure de la précieuse expérience acquise au cours des années de fonctionnement qu'ils ont déjà à leur crédit.

On a procédé au lancement du document hier soir, au Centre des archives de Chicoutimi.

Préparé conjointement par des représentants de commissions de pastorale, des étudiants en théologie et un professeur du département de sciences religieuses de l'UQAC, le guide se veut une synthèse d'à peu près tous les

éléments qui font partie de la vie des CPP. Leur composition, leur rôle d'animation pastorale à l'intérieur de la paroisse, de même que la formation des groupes et de leurs membres en sont quelques-unes des principales composantes.

Le nouvel instrument doit aider les CPP déjà en place à mieux ajuster leur travail au contexte socio-religieux actuel et guider les nouveaux groupes dans leur mission d'animation.

Il existe des commissions de pastorale dans environ la moitié des paroisses du Saguenay-Lac-Saint-Jean, soit à peu près une cinquantaine.

## Achat de Nordair

# Québec favorise Québecair

**CHICOUTIMI (CF) —** Le gouvernement du Québec favorise le groupe Québecair, dans la course à l'achat de Nordair.

L'ex-ministre des Transports du Québec, M. Lucien Lessard, a fait cette déclaration hier, à l'Assemblée nationale, au moment où le cabinet fédéral s'appête à faire connaître sa décision dans le dossier.

Le gouvernement québécois considère que ce groupe répond le mieux aux objectifs qu'il poursuit: un siège social à Montréal; une compagnie à intérêts majoritairement québécois; la rationalisation du transport aérien sur le territoire. L'offre du président de la Fédération des caisses d'entraide économique du Québec, M. Jacques Gagnon, de céder ses intérêts dans Nordair à Québecair si Ottawa lui cède la compagnie n'est pas non plus

étrangère à la prise de position du Québec.

Un porte-parole du ministre Lessard a marqué le désir du gouvernement québécois de voir Ottawa arrêter une décision qu'il estime avoir trop tardé. "Le gouvernement fédéral ne doit plus avoir de motif de se cacher derrière toute sorte de raisons politiques pour retarder sa décision", a indiqué en substance ce porte-parole.

Hier, à l'Assemblée nationale, la déclaration de M. Lessard a reçu un accueil unanimement favorable des parlementaires.

Au ministère fédéral des Transports, un porte-parole du ministre Don Mazankowsky, a confirmé qu'une "rumeur" circulait à Ottawa à l'effet que le cabinet fédéral ferait connaître dans les tout prochains jours celui qu'il choisira pour être l'acheteur de Nordair.

## Employés municipaux

# Mandat de grève donné à Alma

**ALMA (BM) —** Les employés syndiqués de la municipalité d'Alma ont donné à leurs dirigeants le mandat de déclen-

cher la grève au moment qu'ils jugeront opportun.

Au cours d'une assemblée générale

tenu à Alma, mercredi soir, 86,4% des syndiqués présents ont voté pour accorder ce mandat de grève; près de la moitié des quelque 100 employés syndiqués travaillant pour la municipalité assistaient à l'assemblée.

Depuis le lundi 15 octobre dernier, date d'échéance de la convention collective, trois séances de négociation ont eu lieu; une autre séance est prévue pour le mercredi 19 décembre. Selon le directeur du syndicat, affilié à la CSN, M. Paulin Larouche, les discussions, jusqu'à maintenant, n'ont abouti à presque rien. Il est cependant confiant quant à l'avenir des négociations: "Ça devrait déboucher", a-t-il dit.

Ce syndicat regroupe tous les employés de la municipalité à l'exception des policiers. Le conseil municipal participe aux négociations par le biais d'un comité formé des conseillers Maurice Tremblay, Jean Angers et Nicol Tremblay.

## Cour suprême

# Aucune surprise pour la SNQ

**ALMA (GL) —** Réaction du président de la Société nationale des Québécois du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Gaston Tremblay, concernant le jugement de la Cour suprême du Canada relatif à la loi 101. Il estime qu'il n'y a aucune surprise et c'est la plus belle preuve que nos parlements et nos tribunaux ne nous appartenaient pas.

Dans un communiqué remis à la presse, le président de la SNQ constate qu'il n'aura pas fallu 80 ans comme au Manitoba pour que le plus haut tribunal du pays se prononce sur une loi qui, dans son essence, veut préserver la survie du français.

De l'avis de M. Tremblay, c'est la

plus belle démonstration pour prouver que dans le cadre constitutionnel actuel, le Québec ne peut pas se réaliser pleinement comme collectivité.

Dans une phrase significative, il conclut en disant "qu'il n'est pas normal que nous soyons incapables de donner à nos institutions un caractère franco-phoné".

**Le QUOTIDIEN**  
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN  
316, AVE LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE

316, avenue Labrecque, Chicoutimi, Que. Tel. 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur: Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général: Gaston VACHON

Directeur de la rédaction: Denis TREMBLAY

Redacteur en chef-editorialiste: Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information: Bertrand GENEST

Chef des nouvelles: Marcel RIVARD

Alma et les environs: 545-4506-07  
St-Felicien et les environs: 679-3832  
Sans frais interurbains: Abonnement et service à domicile: 545-4664  
Petites annonces classées: 545-4695

Chef de pupitre: Charles-J. GAUVIN  
Directeur des ventes: Paul BERGERON  
Directeur de la publicité: Jean TREMBLAY  
Directeur de la mise en marche à la circulation: Jean BELAND  
Directeur du tirage: Jean-Louis LAVOIE

LE QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Press, Associated Press et Reuter et de COWPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec, Courrier de la deuxième classe (no 3213).

**Le QUOTIDIEN**  
TARIF D'ABONNEMENT

LIVRAISON PAR PORTEUR \$1.50 par semaine

Dans les dépôts \$0.30 la copie

PAR LA POSTE Saguenay-Lac-St-Jean

3 mois	\$22.00
6 mois	\$42.50
1 an	\$80.00

Autres régions au Canada

6 mois	\$60.00
1 an	\$115.00

Pays étrangers

6 mois	\$80.00
1 an	\$150.00

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire. No d'enregistrement 3213.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec.

**Bovins de boucherie**

# Un simple club donne une association de 200 éleveurs

par Benoit Munger

**ALMA (BM) —** Regroupés, il y a dix ans, en simple club réunissant quelques propriétaires de vaches de la même race, les éleveurs de bovins de boucherie forment, aujourd'hui, une association regroupant plus de 200 éleveurs dans la région.

A l'occasion de ce dixième anniversaire, l'Association des éleveurs de bovins de boucherie du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, tient, samedi à Alma, une assemblée générale au cours de laquelle quatre des neuf directeurs seront remplacés.

L'association compte 210 des 250 éleveurs de bovins spécialisés dans la région. Comme l'indique son pré-

sident, M. Alain Tremblay, de Saint-Thomas-Didyme, la plupart évalent ce qu'on appelle dans le jargon du métier, du veau d'embouche. Ces veaux sont vendus à d'autres éleveurs lorsqu'ils ont atteint l'âge d'environ sept mois, pour être engraisés.

Cette association n'est pas un syndicat d'éleveurs; elle permet simplement à ces éleveurs spécialisés de se regrouper pour échanger de l'information ou participer à des ventes à l'encan. C'est d'ailleurs l'Association régionale qui a organisé, le printemps passé, la première vente à l'encan spécialisée au Québec. Au cours de l'année, 12 ventes à l'encan du même type ont eu lieu au Québec; près de 15,000 veaux y ont été vendus à des éleveurs qui

complèteront l'engraissement avant d'envoyer les bêtes à l'abattoir. La viande de boeuf ainsi produite est de première qualité; on a l'habitude d'appeler cela du boeuf de l'Ouest.

Au cours des années passées, les veaux vendus au Québec étaient achetés en majorité par des éleveurs de l'Ontario. Avec l'établissement ici de parcs d'engraissement, ce sont maintenant les éleveurs du Québec qui achètent la plupart des veaux élevés dans la province.

Dans la région, le troupeau moyen est de 28 vaches. C'est dans la région de Roberval que l'on retrouve les plus gros éleveurs. Selon M. Tremblay, on a tout ce qu'il faut au Saguenay-Lac-Saint-Jean pour produire de la viande de boeuf de qualité.

Les gens m'appellent... parce que je donne du service

**Jean-Claude Gervais**

En assurance-vie  
En assurance collective-vie  
En régime de pension  
En assurance saillie  
En assurance hypothèque  
En épargne retraite

**JEAN-CLAUDE GERVAIS**  
Bureau: 546-9 31  
Résidence: 549-2794

**M** Mutuelle du Canada  
383 est, rue Racine, Chicoutimi.



**PRÉSIDENCE** — Mme Jeanne Blackburn vient d'être nommée à la présidence du Conseil des collèges, par le ministre de l'Éducation.

## Conseil des collèges

# Jeanne Blackburn présidente

par Laval Gagnon

**CHICOUTIMI** — Mme Jeanne Blackburn, de Chicoutimi, qui a fait sa marque dans plusieurs organismes depuis quelques années au Saguenay-Lac-Saint-Jean, a été nommée en début de semaine présidente du Conseil des collèges, un organisme créé récemment par la loi 24, et dont l'objectif général sera de soumettre des avis concernant l'enseignement collégial au ministre de l'Éducation.

Le Quotidien a pu savoir de source généralement bien informée que l'arrêté en conseil décrétant la nomination de Mme Blackburn à ce poste prestigieux a été adopté en début de semaine. Le ministre de l'Éducation devrait présenter officiellement le premier titulaire de la présidence du Conseil des collèges la semaine prochaine, probablement mardi.

La nomination est valable pour cinq ans.

### Le conseil

En vertu de la loi, le Conseil des collèges, la version collégiale du Conseil des universités, a pour fonc-

tion de donner des avis au ministre de l'Éducation sur des projets de règlements et d'autres questions concernant l'enseignement collégial.

Composé de dix-sept personnes, dont huit proviennent du milieu collégial, le conseil se penchera notamment sur les projets de création de nouveaux collèges, de nouveaux programmes d'enseignement et sur les plans de répartition des programmes et des budgets.

La présidence est la seule fonction assumée à plein temps au sein du conseil, et de la sorte, la seule rémunérée.

### Implication

Reconnue pour son implication dans son milieu, Mme Blackburn s'est d'abord fait connaître il y a quelques années lors de son passage à la présidence de l'AFEAS, et ensuite par ses nombreuses activités dans divers organismes.

Au moment de sa nomination au Conseil des collèges, poste qui la contraindra à séjourner à Québec la majeure partie de la semaine, Mme Blackburn était à l'emploi de Radio-Québec au Saguenay-Lac-Saint-Jean et occupait la vice-présidence des Affaires sociales au Conseil régional de développement.

Elle s'est toujours intéressée au milieu de l'éducation et assumait également la présidence du Collège de Chicoutimi.

## Le pavillon Beauséjour fermé d'ici le 10 janvier

**JONQUIÈRE (CF)** — Le pavillon Bonséjour, du secteur Kénogami, aura fermé ses portes d'ici le 10 janvier prochain.

Un imbroglio entre le propriétaire de la maison, Mme Marie Aubut, le ministère des Affaires sociales et le ministère du Travail aura provoqué

cette fermeture.

Le pavillon Bonséjour se trouve lié par bail au Foyer des années d'or. La bâtisse est aménagée de manière à accueillir une quinzaine de personnes âgées.

Le ministère des Affaires sociales, qui avait accordé le permis pour ou-

vrir le pavillon, a décidé de casser le bail qui le liait à Mme Aubut par suite de l'impossibilité devant laquelle s'est trouvée cette dernière de répondre aux imprévisibles normes de sécurité du ministère du Travail.

Il appert que le ministère des Affaires sociales a accordé le permis d'opération à Mme Aubut avant que les inspecteurs du ministère du Travail, chargés de la sécurité de l'édifice, ne soient venus y faire leur travail.

Mme Aubut a acheté la maison en question sur la base des indications fournies par les représentants du MAS. Les réparations demandées par le ministère nécessitaient, selon l'estimation, qu'en a fait faire Mme Aubut, des déboursés de l'ordre de \$3,000.

L'inspecteur du ministère du Travail s'est présenté en juin dernier, une année après qu'on eut mis le pavillon en opération. Les travaux de réfection nécessaires pour répondre aux normes de sécurité de ce ministère auraient coûté \$30,000. Tout le monde a été littéralement époustoufflé de cette évaluation à laquelle même les gens du MAS ont affirmé avoir été loin de s'attendre.

Devant l'énorme différence entre les estimations préliminaires et les surprenants coûts réels, conséquents, à des normes du ministère du Travail, qu'on ne connaissait pas, Mme Aubut a dû déclarer forfait.

Au service de l'hébergement du ministère des Affaires sociales, M. Pierre Filiatrault a quasi avoué l'erreur du MAS en indiquant que la prochaine fois, on attendrait que le ministère du Travail ait fait son inspection avant d'accorder un permis d'opération du même type.

Personne n'a cependant mis en doute la bonne foi de quiconque dans ce dossier.

Les six personnes âgées qui se trouvent encore au pavillon Bonséjour trouveront leur place au Foyer des années d'or.

"A Chicoutimi, on y croit..."

## Reprise spectaculaire de la construction en 1977-78

**CHICOUTIMI (LG)** — Depuis 1977, mais particulièrement depuis 1978, l'industrie de la construction dans le Chicoutimi métropolitain connaît une reprise spectaculaire, reprise qui, selon les chiffres disponibles pour 1979, semble devoir se maintenir.

Cet élément ressort du dépliant d'information économique intitulé "A Chicoutimi, on y croit...", réalisé et dévoilé hier en conférence de presse par la Société d'expansion économique du Saguenay.

Le dépliant d'information et de promotion économique, indique en effet que la valeur des permis dans la ville de Chicoutimi a atteint \$20,5 millions au cours du second trimestre de 1979, soit 102,4 pour cent de plus qu'au second trimestre de 1978. En termes de dollars constants (sans tenir compte de l'inflation), il s'agit d'une augmentation réelle de 101,3 pour cent.

Pour les sept premiers mois de 1979, la valeur des permis de construction en dollars courants a atteint \$32,4 millions, c'est-à-dire une hausse réelle (dollars constants) de 74 pour cent compa-

rativement à la même période l'année précédente.

Les secteurs industriel et commercial sont les grands responsables de cette "amélioration très nette" précise le dépliant de la SEES. Dans ces secteurs, en effet, les augmentations respectives sont de l'ordre de 431 et 120 pour cent, par rapport aux neuf premiers mois de 1978.

Néanmoins, le secteur résidentiel a connu également une hausse qualifiée de "respectable" par la SEES, soit 22,6 pour cent.

### Dépliant

A l'aide de plusieurs graphiques, le dépliant d'information utilise certains des principaux indicateurs économiques qui reflètent, estime-t-on, les tendances de développement de la région métropolitaine de Chicoutimi.

Ainsi, on précise que les prévisions de croissance de la population sont supérieures à celles de l'ensemble du Québec, avec 9 pour cent pour les dix prochaines années, et 13 pour cent d'ici 1996.

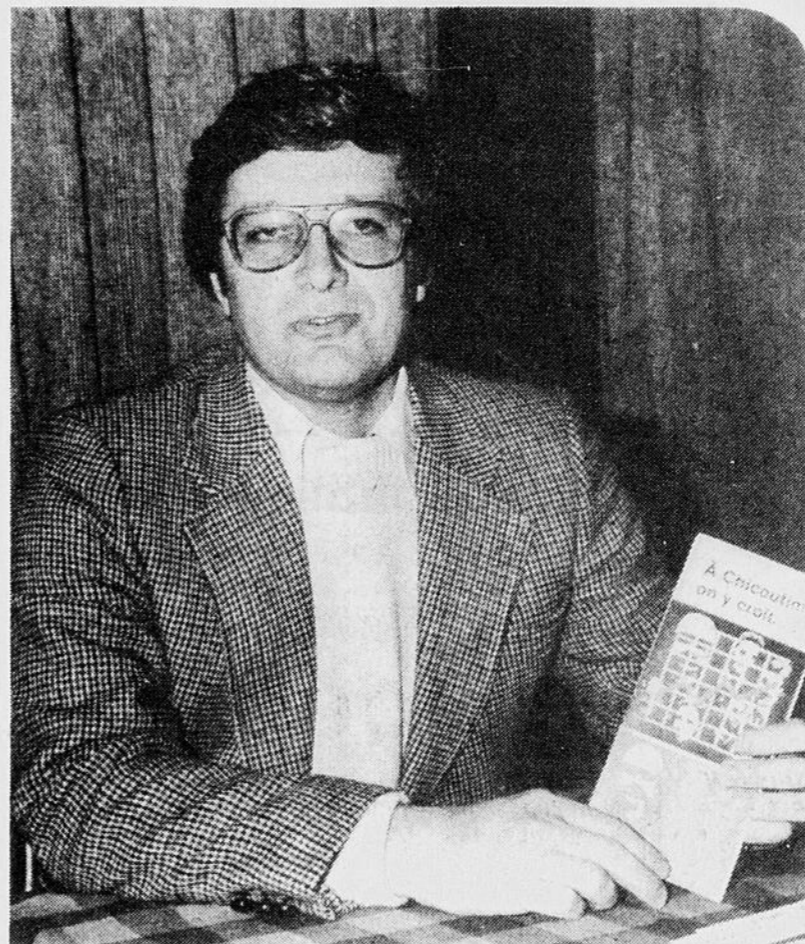
Le salaire hebdomadaire moyen de cette population se situait à \$290,37 en 1978, c'est-à-dire une hausse de 8,2 pour cent comparativement à 1977. On note d'ailleurs, que la croissance réelle de la rémunération hebdomadaire tend en 1978 à dépasser celle de l'ensemble du Québec, alors qu'en 1976 et 1977 elle lui était inférieure.

### Commerce

Le secteur commercial, bien sûr, constitue la figure de proue de l'économie chicoutimienne, secteur qui évolue plus rapidement qu'ailleurs au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

De fait, l'agglomération accapare 37 pour cent des ventes régionales en 1976-77, alors que ce pourcentage était de 30 pour cent en 1967-68. On conclut au phénomène de transfert vers Chicoutimi d'une partie croissante des dépenses de consommation.

Le dépliant se penche également sur le secteur de la fabrication et des services.



**DEPLIANT ECONOMIQUE** — La Société d'expansion économique du Saguenay, dont on aperçoit le directeur général, Gérard Brassard, a dévoilé hier un dépliant d'information économique sur la zone métropolitaine de Chicoutimi.

## Financement particulier

# Victoire pour le réseau de l'UQ

par Gilles Lalancette

**CHICOUTIMI** — Même si elle n'est pas totale, c'est sans contredit une victoire pour le réseau de l'Université du Québec

que le Conseil des universités se montre favorable au principe d'un financement particulier adapté aux besoins des universités de petite taille et en région périphérique.

C'est l'opinion exprimée par le recteur de l'Université du Québec à Chicoutimi, M. Gérard Arguin, par suite de l'avis émis par le conseil qui reconnaît pour la première fois ce principe d'un finance-

ment particulier.

Toutefois, la bataille n'est pas gagnée. En fait, le conseil recommande au ministre de l'Éducation d'effectuer des études afin d'établir des comparaisons adéquates entre les établissements comme l'UQAC et les institutions traditionnelles.

L'avis du Conseil des universités touche plus particulièrement l'UQAC, l'Université du Québec à Rimouski et le Centre d'études universitaires de l'Ouest à Rouyn-Noranda.

Hier, le recteur Arguin déclarait que les différentes instances n'ont pas encore eu le temps de se concerter. En fait, les institutions impliquées devront maintenant faire la preuve qu'elles n'ont pas l'argent nécessaire pour fonctionner dans l'optique de la décentralisation de l'enseignement universitaire.

Selon M. Arguin, c'est particulièrement à cette besogne que s'attarderont les responsables du réseau et des constituantes au cours des prochains mois. Cet avis du Conseil des universités consacre le principe mais reporte le problème à plus tard.

Toutefois, il ne devrait pas être difficile pour l'Université du Québec à Chicoutimi de répondre aux interrogations du Conseil des universités.

Le mémoire présenté par l'institution à la Commission d'étude sur les universités en 1978 a levé le voile sur bien des facettes du problème de financement des établissements universitaires en région périphérique.

Au sujet du Conseil des universités, il s'agit d'un organisme qui, à la fois avise le ministre de l'Éducation sur certains aspects de la vie universitaire et en même temps oriente le développement des universités au Québec. Sa présidente est Mme Paule Leduc.

Taux d'inoccupation de 0,7 et 2,5 p.c.

## Le logement locatif populaire

**CHICOUTIMI (GL)** — Qu'il soit financé par des fonds publics ou privés, le logement locatif est populaire. Pour la région métropolitaine Chicoutimi-Jonquièrre, le taux d'inoccupation de ces immeubles s'établit à la fin de septembre 1979 à 2,5 pour cent dans le secteur privé et à 0,7 pour cent seulement dans les logements publics.

C'est ce que révèle une étude réalisée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement à son bureau de Chicoutimi. L'enquête a porté sur un total de 384 immeubles résidentiels à location contenant quelque 3,941 logements dans la région métropolitaine Chicoutimi-Jonquièrre.

Toutefois, la plus grande partie de cet univers a été financée par du capital privé. L'analyse porte sur les immeubles complétés entre octobre 1978 et le même mois de 1979. Ainsi, les taux d'occupation varient et le taux global atteint 2,5 pour cent.

Des données comprises dans le rapport détaillé de l'enquête démontrent qu'en juin 1972, le taux d'inoccupation de logements locatifs financés par le secteur privé était de 4 pour cent. En avril 1978, il était de 0,5 pour cent. Cette année, il s'établit à 2,5 pour cent.

Pour les logements construits à l'aide de fonds publics, le taux d'inoccupation était de 7 pour cent en juin 1972. Il a dé-

continuellement et il est en octobre 1979 de 0,7 pour cent.

Les trois zones étudiées regroupaient 3,941 logements. Ainsi, on en compte 359 dans la zone qui regroupe Chicoutimi (secteur Nord), les municipalités de Canton Tremblay, Saint-Honoré et Shipshaw.

L'autre secteur comprenait le terri-

toire de Chicoutimi (moins secteur Nord évidemment). On comptait 2,014 unités à cet endroit.

Enfin, pour la zone formée de Jonquièrre (ville), Latérierre (village), Latérierre (paroisse), Larouche et Kénogami (municipalité), on dénombrait 1,568 unités de logements locatifs.

## Levée du "black-out" entre les CS et le MEQ

par Laval Gagnon

**ALMA** — Les présidents et directeurs généraux des commissions scolaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont décidé hier soir à Alma de jeter un pont au-dessus du vide qu'ils avaient créé entre eux et le bureau régional du ministère de l'Éducation, en guise de protestation contre les politiques gouvernementales.

Seuls depuis quelque temps à pratiquer cette politique "du vide" à travers le Québec, les présidents et directeurs généraux ont convenu de lever le "black-out" dans les communications

avec le MEQ, mais uniquement au niveau supérieur.

Ainsi, précisait hier le président de la section régionale des commissions scolaires catholiques, M. Marcel Duchaine, tout contact entre la direction régionale du ministère de l'Éducation et les commissions scolaires devra désormais se faire uniquement avec les directeurs généraux des CS.

M. Duchaine a de plus annoncé que les présidents et directeurs généraux des commissions scolaires établiront au cours des prochaines semaines une politique de fonctionnement entre les deux parties.

**UN BEAU CADEAU**

... et si le Père Noël glissait une combinaison gagnante dans votre bas!

Un gros lot de plus de \$100 000 chaque vendredi

**6/36**

**B.B. ASSÉRIE DU ROYAUME**

**MUSICIENS ou CHANTEURS** pour vos diners DU MERCREDI SOIR AU SAMEDI SOIR

**EN MEDETTES cette semaine LOUIS ET SERGE**

**LE RENDEZ-VOUS des BONS MANGEURS**

**SAMEDI SOIR DE 17h à LA FERMETURE**

**BARON DE BOEUF** SERVI AVEC POMME DE TERRE AU FOUR ET SALADE DU CHEF **\$3.25**

**1 PLACE DU ROYAUME CHICOUTIMI**

# commentaire

## On débloque la fusion Québecair-Nordair

Le projet de regroupement des deux principaux transporteurs aériens de la province, a fait subitement un pas de géant depuis que la Fédération des Caisses d'entraide économique propose de vendre à Québecair sa participation dans Nordair. Il faut maintenant prévoir la fin prochaine de ce long suspense qui dure depuis janvier dernier.



**gabriel berberi**

La Fédération des CEE, d'Alma, possède environ 12 pour cent du capital-actions de Nordair, dont le siège social se trouve à Montréal, tout comme Québecair. Mais la balance du contrôle de Nordair demeure, depuis 1978, entre les mains d'une société publique fédérale, Air Canada. En somme, Nordair a un statut de filiale de cette entreprise de la Couronne.

Sous l'ancien régime libéral à Ottawa, le ministre des Transports du pays, M. Otto Lang, avait autorisé l'acquisition de Nordair par Air Canada, pourvu que cette dernière revende le transporteur régional à l'entreprise

privée, douze mois plus tard. Nordair, une compagnie administrée sagement et exploitant l'une des flottes les plus modernes, au Canada, sur des routes aériennes attrayantes (les avions de Nordair desservent diverses provinces en plus d'avoir une liaison régulière avec l'Est des Etats-Unis), n'a pas manqué de soupirants.

A partir du moment où M. Alfred Hamel, de Saint-Félicien, dévoila, en tant que nouveau président de Québecair, le 25 janvier 1979, l'intention de sa compagnie privée d'acquiescer Nordair, des offres similaires fusèrent de toutes parts. La compagnie montréalaise fut notamment convoitée par des intérêts ontariens, dont une puissante société de transport terrestre, Laidlaw, d'autres de Terre-Neuve, soit Eastern Provincial Airways, et même les Inuits.

Toutefois, parmi tous ces candidats, ce fut M. Alfred Hamel qui manœuvra le plus habilement. Le 30 août dernier, à Montréal, le président d'Expéditex, une société de camionnage appartenant toujours aux frères Hamel, annonça du même souffle qu'il devenait le premier détenteur d'actions de Québecair, tout en s'assurant l'appui du mouvement Desjardins, véritable colosse de la finance au Canada français. En effet, la Société d'investissement

Desjardins (SID) a accepté d'injecter de l'argent, non seulement dans Québecair, mais aussi d'engager des fonds dans le projet de fusion avec Nordair.

En plus de mettre des capitaux importants à la disposition de M. Hamel et des autres propriétaires de Québecair, la SID se révèle un partenaire expérimenté dans le domaine des transports. La Corporation de gestion La Vérendrye Ltée, de La Sarre, Abitibi, qui est l'une des filiales de la Société d'investissement Desjardins, possède une imposante flotte de camions, grâce à Brazeau Transport Inc., (Tremblay Express, de Jonquière, fait partie de ce groupe depuis 1977) et procure au public divers services aériens, par le truchement d'Air Brazeau et de Québec Aviation. Le groupe Hamel et la SID ont ainsi des intérêts compatibles.

Au mois d'août dernier, M. Alfred Hamel avait signalé que l'achat de Nordair nécessitait un investissement de l'ordre de \$30 millions. Ce montant peut être doublé facilement si l'on veut intégrer au tandem Québecair-Nordair, la compagnie Eastern Provincial Airways, de manière à constituer un grand transporteur aérien efficace dans l'Est du Canada, tel que le préconisent les autorités fédérales.

"Il est très important, autant pour

les usagers et les employés, que les deux sociétés Québecair et Nordair appartiennent aux mêmes intérêts le plus tôt possible afin de commencer à réaliser les économies que cette réunion permettra", avait commenté M. Hamel à ce moment. Aujourd'hui, le président de Québecair précise que les réductions de dépenses résultant d'une fusion avec Nordair, se chiffrent par \$5 ou \$6 millions annuellement. Ce qui peut s'avérer intéressant pour les voyageurs.

Chose certaine, le remplacement du Boeing 727 et des BAC 1-11 par deux Boeing 737 chez Québecair constitue un autre préparatif au "mariage" avec Nordair, laquelle a déjà en service 9 réactés de ce type. Pour compléter cette première partie du puzzle sur le transport aérien dans l'Est en scellant l'union Québecair-Nordair il ne manque plus que l'accord de M. Donald Mazankowski, ministre des Transports dans le gouvernement Clark... ou celui de son successeur.

## parole aux lecteurs

### Eviter de harceler le public

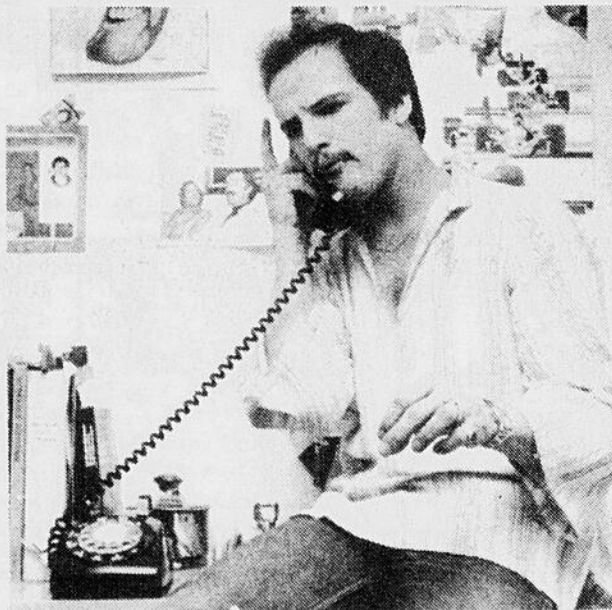
Réponse à un article paru dans Le Quotidien en date du 10 décembre 1979 et intitulé: "Une journée de patinage".

Je n'ai pas l'intention, par cet article de vilipender personne, mais simplement de constater une situation malheureuse.

Nous savons tous, par une conférence de presse donnée au début de décembre, que M. Serge Leblanc, directeur exécutif de l'Association de paralysie cérébrale, chapitre Chicoutimi, va produire pour une quatrième année, son téléthon annuel dont l'objectif pour la région est de 75.000\$. Ces fonds aident grandement la cause des personnes handicapées par l'organisation de camps d'été, d'aide aux programmes sportifs, etc.

Or, grande surprise dans Le Quotidien du 10 décembre. La section chicoutimienne de l'Association des paraplégiques et handicapés du Saguenay-Lac-St-Jean, lance sa campagne de vente de billets au début de février.

Ironie du sort, boycottage camouflé, ignorance de la tenue du téléthon... Il ne faudrait



pas, tout de même, jouer les innocents et harceler le public avec deux campagnes simultanées!

Depuis toujours, il existe une entente tacite entre les diverses associations de personnes handicapées. La preuve, deux campagnes à la même date... Assez paralysant, n'est-ce pas?

D'où vient donc, messieurs de l'Association des paraplégiques, cette ingérence non fondée dans la campagne de M. Serge Leblanc, ce travailleur infatigable et

honnête.

Pour vous donner un aperçu des différents paramètres régissant le développement des associations, il convient de mentionner qu'il existe plusieurs types d'associations pour personnes handicapées répondant pour la plupart, à des besoins particuliers et à une clientèle très polyvalente. En fait, rien n'empêche un paraplégique d'être membre actif de l'Association de paralysie cérébrale et la même règle s'applique pour un paralytique cérébral désireux être membre de

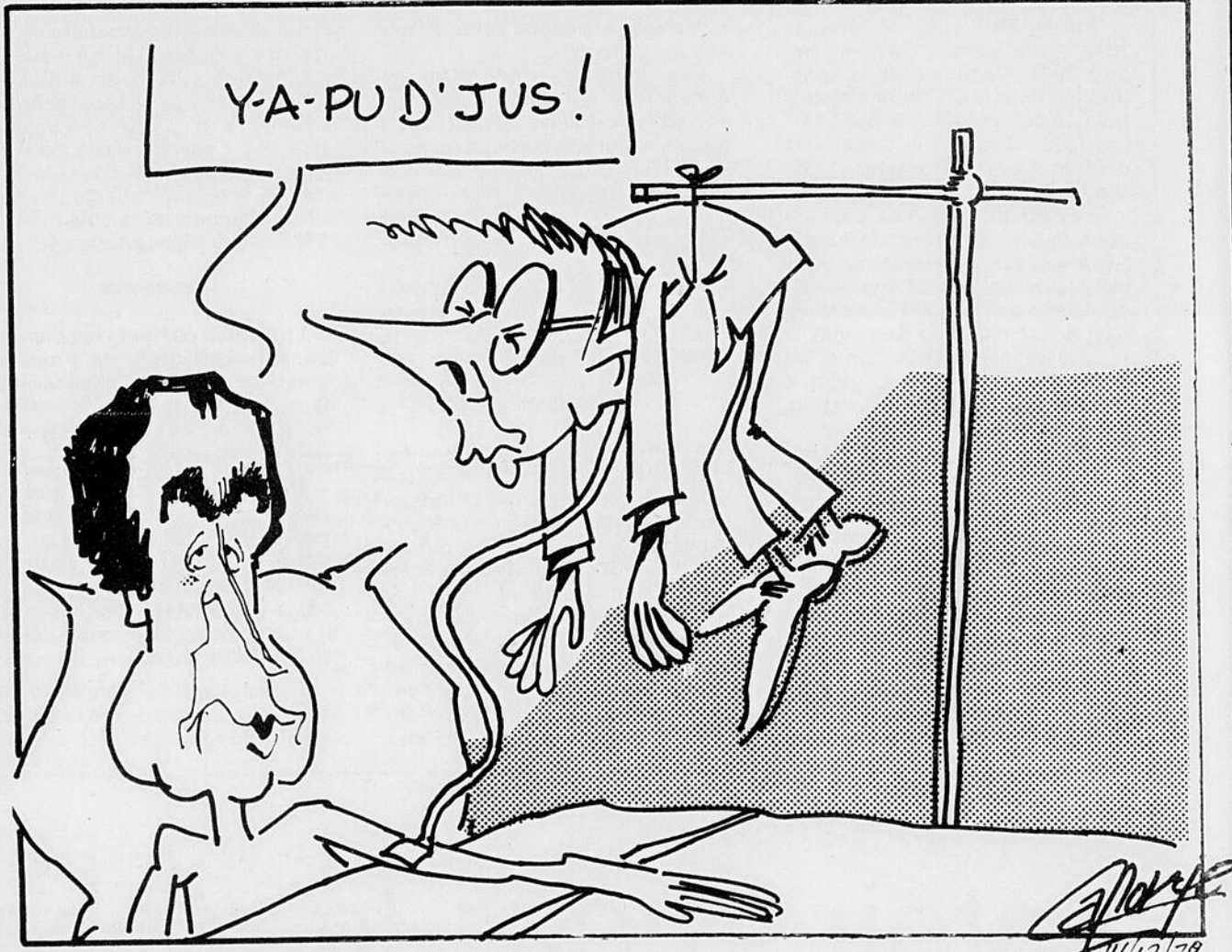
l'Association des paraplégiques.

Ainsi, quelle est cette intrusion dans les affaires de M. Serge Leblanc, sachant fort bien qu'il travaille pour une cause commune. Il ne s'agit pas, ici, d'affirmer que M. Leblanc est la seule sommité reconnue pour les personnes handicapées. Egalement, il n'est pas le seul à pouvoir faire des souscriptions populaires, mais force nous est de constater que M. Serge Leblanc a mis sur pied l'unique téléthon au Québec depuis une période de quatre ans et cet événement se produit toujours en février...

Un consensus s'impose et il serait vital pour une bonne entente et par rapport à des critères définis d'avance de laisser de côté ces petites guerres intestines, cet esprit de clocher qui semble animer certaines aimes dirigeantes.

L'épanouissement physique, moral et intellectuel s'accomplira au moment où apparaîtra le respect, i.e. un certain code d'éthique entre les associations d'handicapés.

**Raymond Vachon,**  
149, Cabot,  
Kénogami.  
Le 12 décembre.



### "Holocauste" n'a pas fini de faire parler

Les opinions sur "Holocauste" sont partagées. Certaines personnes y croient, d'autres ne se gênent pas pour dire que c'est un ramassis de mensonges. Je n'ai pas regardé ce film, il m'est donc très difficile de rendre un jugement. Si je me suis abstenu de regarder ce documentaire publicitaire, c'est que "mon pauvre cœur" n'aurait pas tenu le coup! Autant d'atrocités (?) dont auraient été victimes ces pauvres petits Juifs! Non! vraiment, la vue de tant de cruauté l'aurait fait flancher.

Des procès de Nuremberg, ce que j'en sais, je ne l'ai pas appris dans des livres vendus dans nos librairies. Les journaux du temps (1946) nous ont rapporté le déroulement, jour après jour, de tous les procès des criminels de guerre de Nuremberg. Je regrette une chose: ne pas avoir conservé ces journaux. Jamais, au grand jamais, aucun chef d'accusation mentionnait l'usage des fours crématoires. Pourquoi-ils parlaient de choses qui n'existaient pas pendant la guerre? Si on en voit aujourd'hui, c'est qu'on en a construits après la guerre. Ainsi le voulaient les Juifs. Parce qu'il ne fallait pas que le monde oublie.

Toute l'histoire du massacre des six millions de Juifs par Hitler est une pure invention de notre part? C'est ce que nous pouvions lire dans un hebdomadaire "juif" de New York, édition du 24 décembre 1948. Est-

ce possible qu'il puisse y avoir quelques menteurs parmi les Israélites? "Holocauste" serait-il une fumisterie?

"La perle au fond du gouffre", c'est le titre du livre où des pères Oblats racontent leur séjour dans les camps de concentration de l'Allemagne hitlérienne. Chose surprenante, aucun missionnaire a parlé de fours crématoires! Aurait-ils eu quelques raisons de nous cacher la vérité? Qui ment? Les Juifs qui n'ont jamais été internés ou ces Oblats qui ont vécu dans les camps?

Pourquoi les Juifs tiennent-ils tant à ce que "le monde n'oublie pas"? Pourquoi tiennent-ils mordicus à se donner un visage de persécutés? Pourquoi avoir tenu le procès des criminels de guerre à Nuremberg? Pourquoi pas à Berlin, la capitale de la Grande Allemagne? Il y a une raison; peut-on la connaître? Pourquoi l'exécution de ces criminels a-t-elle eu lieu un 16 octobre? Parce que c'était la fête des Pourims? Pour en connaître davantage sur cette fête juive, consultez "la Bible", au livre d'Edith.

S'ils ne sont pas des persécutés, les atrocités qu'ils ont commises dans les premiers siècles de l'Eglise les accusent! L'histoire de l'Eglise et la vie des saints sont remplis de récits troublants et pourtant, l'Eglise n'a pas osé en faire un film! En aucun temps, elle a compté le nombre des martyrs. Elle dit: "Qu'ils étaient innombrables comme les sables de la mer".

Hitler avait dit un jour: "Plus un mensonge est énorme plus il est cru!" "Que dirait-il s'il vivait, du film "Holocauste"?"

Je voudrais bien me documenter sur ces crimes de guerre "fictifs ou réels". Comme nous nous plaignons à dire: voir les deux côtés de la médaille. Tout ce qui se vend dans les librairies est pour nous montrer les Juifs comme d'éternels persécutés. Où trouver

les écrits qui nous parlent de leurs "petits défauts mineurs"? Comme tous les êtres humains, comme tous les peuples, ils ne doivent pas avoir commis que des "bonnes actions".

Si nous connaissions leurs petits défauts, peut-être aurions-nous une autre opinion du film "Holocauste"?

**Maurice Bergeron,**  
1168, Mgr-Racine,  
Chicoutimi.  
Le 8 décembre.

### Il se soumet

Association régionale de tennis, a/s M. Marc-Antoine Tremblay, rue Dréan, Chicoutimi.

association, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Jean Bordeleau,**  
115, Bossuet,  
Chicoutimi.

Le 12 décembre.

### A NOS CORRESPONDANTS

Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean met gratuitement à la disposition de ses lecteurs cette rubrique d'expression d'opinions.

Tout en ayant un caractère général, ces textes doivent être concis et courts, de préférence, de manière à permettre la publication régulière d'une plus grande variété d'opinions.

Le journal se réserve le choix des lettres, et la prérogative de résumer les écrits trop longs, dans l'intérêt collectif des lecteurs.

## Les Amérindiens sont de vrais Québécois

M. Aurélien Gill, premier citoyen de la municipalité amérindienne de Pointe-Bleue, vient de rendre public son opinion sur le projet québécois: il recommandera à ses commettants de voter "non" au référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec qui se tiendra le printemps prochain. Le prétexte dont se sert M. Gill pour justifier cette prise de position est le suivant: le Livre blanc sur la souveraineté-association ne dit pas un mot sur les Amérindiens. M. Gill interprète ce silence comme une manifestation de mépris envers la "nation rouge".

Je crois que c'est là une interprétation un peu abusive. Le Livre blanc sur la souveraineté-association n'a pas pour but d'exposer la nature des rapports qui existeront dans l'avenir entre les citoyens qui formeront l'Etat québécois, mais bien plutôt de présenter à la population québécoise la nature des nouvelles relations qui existeront entre

ce même Etat québécois et l'Etat canadien. En somme, le Livre blanc sur la souveraineté-association n'est pas un exposé de "politique intérieure" mais un projet de nouvelle "politique extérieure". Il ne faut donc pas s'étonner de ne pas y retrouver une nomenclature des composantes de la trame humaine et sociale du Québec.

Autre chose, M. Gill s'exprime comme s'il ignorait que ce n'est pas le Québec, ni les législations qui ont malheureusement fait de la nation amérindienne une nation de seconde zone dans l'ensemble canadien. Ainsi, ce n'est pas le Québec qui a inventé cette sottise des réserves indiennes et qui a enlevé aux premiers habitants québécois et canadiens le droit de vote. C'est la politique anglaise d'assimilation, mise au point dans le Haut-Canada en 1830 et continuée par la Confédération après 1867 (Acte de l'Amérique britannique du Nord, 91-24). A ce point de vue, les Québécois d'origine française et les

Québécois d'origine amérindienne ont quelque chose en commun: ils firent l'objet d'assauts qui avaient pour but de les anéantir comme communauté distincte. Il faut avouer que les Québécois d'origine française ont mieux résisté que leurs frères indiens. Le gouvernement canadien a, en effet, anglicisé une très forte proportion des Amérindiens vivant sur son territoire par le biais des écoles.

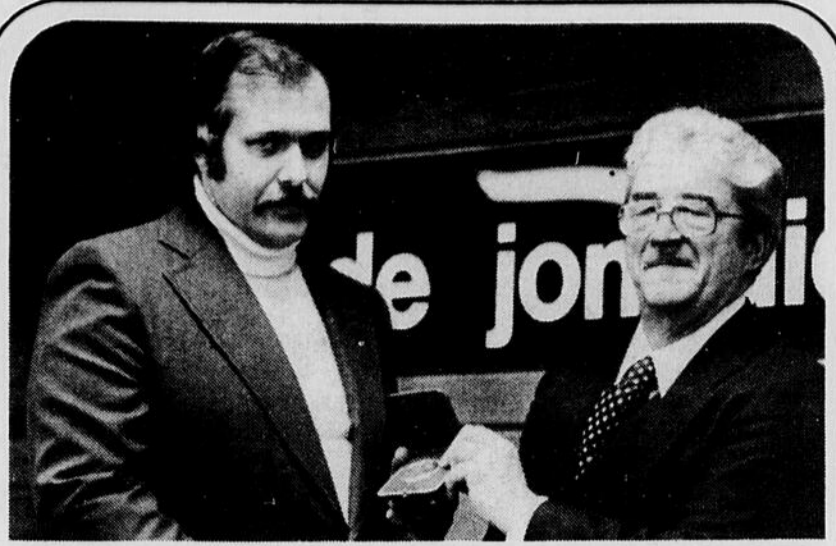
Je suis convaincu que M. Gill n'ignore pas ces choses, tout comme il n'ignore certainement pas que le gouvernement du Québec offre aux jeunes Amérindiens la possibilité de suivre leur cours élémentaire dans leur langue: l'Etat québécois a fait imprimer des grammaires montagnaises à l'usage des premiers habitants du Québec. La langue seconde qui leur est enseignée est le français. Non seulement, je ne crois pas que l'on puisse dire que le gouvernement du Québec méprise les In-

diens. Tout comme les citoyens blancs québécois, il a à cœur que cette richesse que sont les peuples autochtones conservent leur identité propre.

Pour ce qui est de l'avenir des Amérindiens du Québec dans un Québec souverain, il est à prévoir que les traités encore en vigueur entre les tribus et le gouvernement fédéral seront sujets de transfert d'Ottawa à Québec. Il est certain que l'Etat québécois respectera plus les Amérindiens dans le futur que le Canada l'a fait dans le passé.

M. Gill devrait donc inviter ses concitoyens à participer à cette aventure exaltante qu'est la construction d'un pays du Québec. Les Amérindiens ne sont pas des immigrants: ils sont des descendants des premiers habitants du Québec. A ce titre, ils sont des citoyens privilégiés.

**Ghislain Bouchard,**  
625, Sacré-Coeur,  
Saint-Félicien.  
Le 10 décembre.



**HONNEUR** — Le conseiller Gérard Pelletier remet une médaille commémorant les Championnats du monde de canoé-kayak au policier Clovis Saint-Jacques, de Jonquière.

## Jonquière honore l'agent St-Jacques

JONQUIÈRE (MR) — Comme le gouverneur général du Canada, M. Ed Schreyer, l'avait fait il y a quelques semaines, le conseil de ville de Jonquière a tenu à honorer un policier de la Sûreté municipale de l'endroit pour un geste de bravoure posé le 27 janvier 1978. Il s'agit du constable Clovis Saint-Jacques qui avait alors sauvé des flammes le jeune Audrey Chiasson, du 13, rue Vanier, à Jonquière. L'agent Saint-Jacques

n'était pas en devoir à ce moment, mais avait été un des premiers sur les lieux du sinistre. Il est à l'emploi de la Sûreté municipale de Jonquière depuis mars 1970. En honorant le policier, le conseiller Gérard Pelletier, au nom du conseil de ville, a tenu aussi à souligner la participation de l'agent Clovis Saint-Jacques aux compétitions de canoé-kayak, à titre de premier responsable de l'équipe de sauvetage.

## Relationnistes de la région

# Une association au début de 1980

CHICOUTIMI (CF) — Les relationnistes du Saguenay-Lac-Saint-Jean auront une association légalement

constituée au cours des premières semaines de 1980. Le groupe a tenu mercredi soir

une réunion préparatoire à la formation de la nouvelle association. Si- gles, réglementation, structure de

fonctionnement ont fait l'objet des discussions.

On attend de recevoir la charte de regroupement demandée pour asseoir l'association sur une base légale. Celle-ci portera le nom de "Conférence des relationnistes du Saguenay-Lac-Saint-Jean".

Le président du comité provisoire chargé de concrétiser le projet, M. Serge Privé, a indiqué que l'initiative visait la formation des membres, la promotion du rôle du relationniste et l'établissement de meilleurs mécanismes de communication avec les représentants de la presse.

M. Privé estime que la conférence des relationnistes devrait regrouper une cinquantaine de membres.

## Action d'un peintre contre un entrepreneur général

ALMA (BM) — Un entrepreneur en peinture d'Alma, M. Léon Dubois, a intenté, la semaine dernière, une action en justice contre un entrepreneur général de Saint-Félicien dans laquelle il demande à la Cour supérieure d'Alma de condamner "conjointement et solidairement" les Constructions Dufco Inc. et La Sécurité, compagnie d'assurances générales du Canada, à lui verser une somme de \$16,419.

contre la compagnie d'assurances La Sécurité parce que cette dernière avait signé, avec l'entrepreneur général, une convention dans laquelle elle s'engageait à payer avec l'entrepreneur les sous-traitants.

Les Constructions Dufco Inc. avaient obtenu le contrat de construction du Collège de Saint-Félicien en septembre 1977. La construction a coûté environ \$6 millions.

M. Dubois prétend, dans son action, que l'entrepreneur général, qui était responsable de la construction du Collège de St-Félicien, lui doit encore \$16,419 sur un contrat de peinture d'environ \$70,000. L'entrepreneur en peinture avait été engagé comme sous-traitant par les Constructions Dufco Inc., en septembre 1977, pour réaliser les travaux de peinture.

L'action est également intentée

## L'UQAC ne pourra aller en appel d'offres avant juin

CHICOUTIMI (GL) — Ce n'est pas avant le mois de juin que l'Université du Québec pourra aller en appel d'offres pour la réalisation des aménagements physiques impliquant une superficie de 125,000 pieds carrés de nouvelle construction.

son approbation, l'architecte pourra préparer les plans et devis. A ce moment, on aura une idée précise de la répartition des espaces.

L'étape ultime sera donc les appels d'offres et, selon Gérard Arguin, ce n'est sûrement pas avant le mois de juin qu'on pourra procéder.

Hier, le recteur de l'institution, Gérard Arguin a précisé que l'architecte est en train de réaliser les esquisses pour identifier les besoins préliminaires.

Par la suite, et une fois que le conseil d'administration aura donné

**Le Progrès impressionne**

## Vous trouverez sûrement un livre à offrir en cadeau

Quel que soit le sujet recherché nous l'avons sûrement.

Le livre que vous choisirez, procurera de nombreuses heures de loisir à celui ou celle à qui vous l'offrirez.

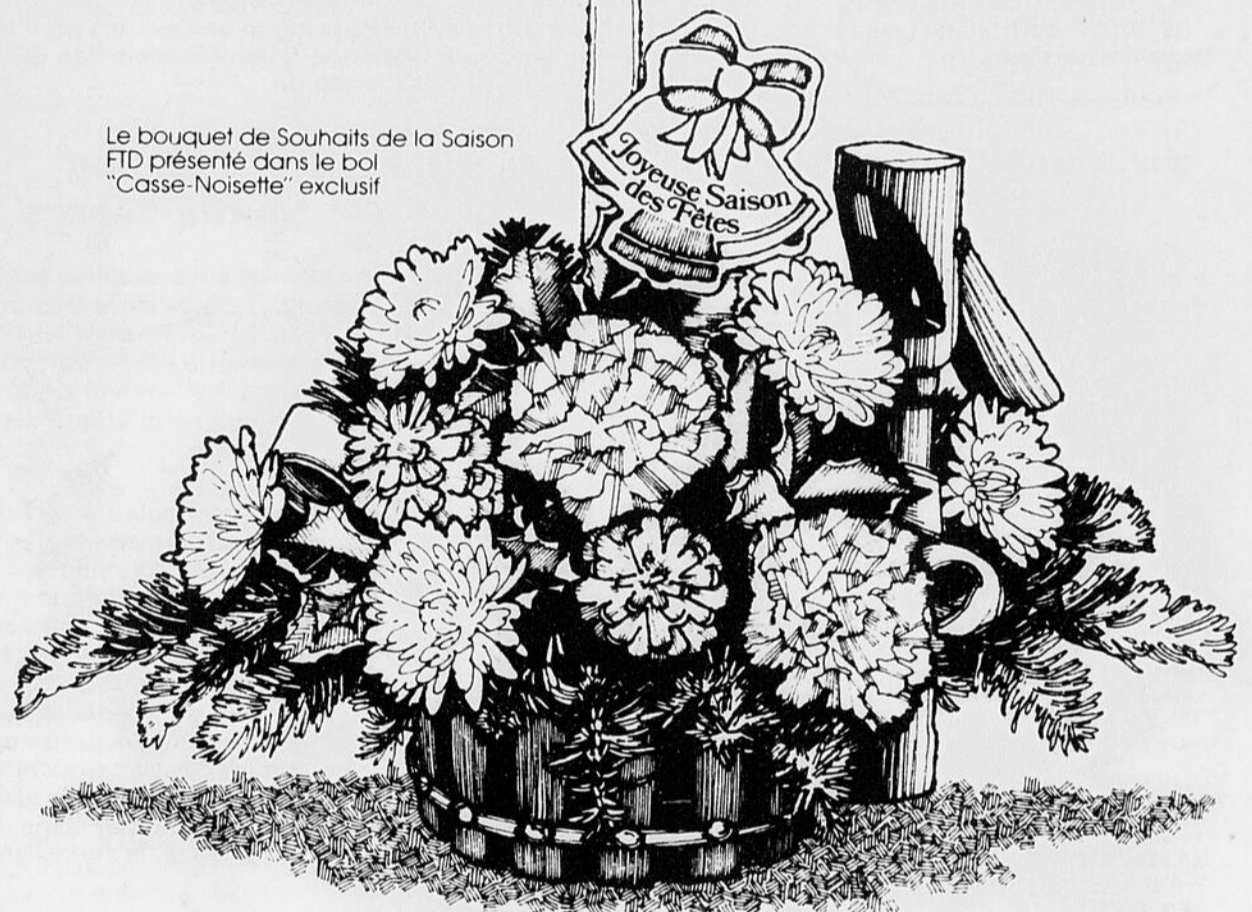


La Librairie Régionale, Inc.

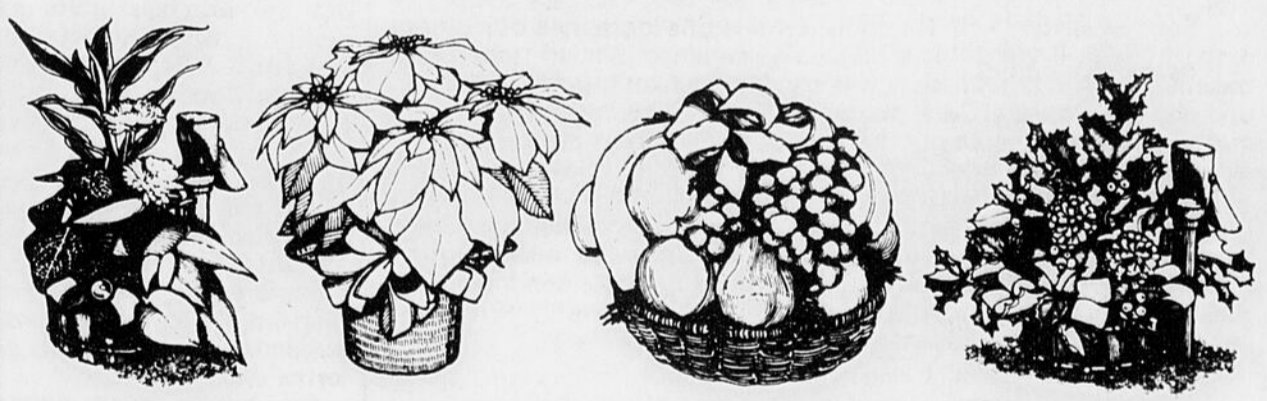
461 est. rue Racine  
Place du Saguenay  
Place du Royaume Chicoutimi

## Voici le moment venu d'envoyer le Bouquet de Souhaits de la Saison FTD

Le bouquet de Souhaits de la Saison FTD présenté dans le bol "Casse-Noisette" exclusif



### Où envoyez...



De la joie avec l'arrangement Casse-Noisette. De la bienveillance avec le Panier de Fruits FTD. De la tradition avec le Poinsettia FTD. Vos bons sentiments avec le Bol de Houx FTD.

© 1979 Florist's Transworld Delivery. Nous livrons dans le monde entier.

FTD pour vous aider à mieux lui dire.

<p><b>L'ORCHIDEE FLEURISTE ENR.</b> 605, rue Collard, Alma, P.Q. G8B 1N1 — Tél.: (418) 668-3404</p>	<p><b>LAMY FLEURISTE ENR.</b> 465, Sacré-Coeur O., Alma, P.Q. G8B 1M4 — Tél.: (418) 662-7183</p>
<p><b>MARCHAND, MAISON FLEURISTE</b> 16 E., Racine, Chicoutimi, P.Q. G7H 1P5 — Tél.: (418) 543-7105</p>	<p><b>MAGELLA FLEURISTE ENR.</b> 301, 6ième Avenue, Dolbeau, P.Q. G0W 3A0 — Tél.: (418) 276-0664</p>
<p><b>BELLEY, GERTRUDE FLEURISTE</b> 319, St-Dominique, Ville de Jonquière, P.Q. G7X 6K8 — Tél.: (418) 542-6021</p>	<p><b>MME JEAN AUBIN FLEURISTE ENR.</b> 403, St-Dominique, Ville de Jonquière, P.Q. G7X 6L9 — Tél.: (418) 547-7611</p>

# fourre-tout



marcel rivard

## Un député majuscule

Marcel Dionne, député de Chicoutimi à la Chambre des Communes, sait comment s'y prendre pour se mettre en évidence. Témoin, dans la dernière édition du "Carnet du journaliste" (1980), publié par Bell au Saguenay-Lac-Saint-Jean, Marcel Dionne est le seul, parmi les neuf représentants de la région à Ottawa (4), et à Québec (5), dont le nom est écrit en caractères GRAS...

Par ailleurs, le député Dionne, qui s'est retiré du groupe d'actionnaires des trois rôtisseries Saint-Hubert de la région, affirme, à qui veut l'entendre, que le parti libéral, le sien, remportera une éclatante victoire aux prochaines élections fédérales, lesquelles ne sauront tarder, selon lui.

Ses partisans soutiennent à ce sujet qu'il n'est pas "dans les patates".



## Les lumières "sont longues"

Les habitués du boulevard Talbot, à Chicoutimi, ne semblent pas s'habituer au nouveau chronométrage qui actionne les feux de circulation.

Qui plus est, on a inversé la priorité auparavant accordée aux véhicules devant effectuer un virage à gauche, de sorte que, maintenant, ces véhicules ne peuvent se mettre en branle qu'après les autres qui passent droit aux intersections.

De l'avis de plusieurs automobilistes, il s'agirait là d'une méthode qu'on voit pour la toute première fois au Québec, les autres villes ayant conservé celle qui veut que la flèche verte, pour le virage à gauche, s'allume avant celle qui permet le passage en ligne droite.

Cette nouvelle méthode appliquée sur le boulevard Talbot intrigue plus d'un étranger, dont le député fédéral Francis Fox qui, récemment, était de passage dans la région...

## Le moteur tourne dehors

Maintenant que la froidure est revenue, il se trouve des automobilistes qui laissent leur moteur tourner à l'extérieur, en attendant que l'intérieur de la voiture se réchauffe et que dégèle le pare-brise.

C'est une coutume fort bien ancrée chez la majorité des automobilistes du Saguenay-Lac-Saint-Jean, une coutume qui peut toutefois apporter certains désagréments. On peut tout simplement se faire voler son auto ou, encore, se faire coller un billet d'infraction dans les villes, comme c'est le cas à Chicoutimi, où il est défendu de laisser son moteur tourner sans que quelqu'un en ait la surveillance.

## La femme au balai

Deux jeunes Néerlandaises, Irène Cohen, 27 ans, et Ven Van der Putten, 28 ans, ont été admises cette semaine, apprend-on de l'Agence France-Presse, dans la Corporation des balayeurs de rues de La Haye, dont l'accès était, depuis cent dix ans, interdit aux femmes.

Il y a quelques semaines, les habitants de La Haye avaient pu observer ces deux pionnières s'initiant au maniement du balai sur la voie publique, sous le regard paternel d'un vétéran.

Ce dernier avait poussé l'attention jusqu'à leur indiquer comment se reposer, appuyées sur le manche de leur instrument de travail, et rouler une cigarette, un geste de détente auquel les femmes ne répugnent pas aux Pays-Bas.

## Un concert à entendre

Les professeurs de l'Atelier de musique de Jonquière présentent un concert samedi, à 14 heures, au Centre culturel du mont Jacob. Les responsables de l'événement sont Michèle Boily et Carol Tremblay.

Le lendemain, ce sera au tour de la chorale de l'Atelier, d'offrir un récital au même endroit, à compter de 15 heures. Ce groupe de jeunes chanteurs est dirigé par Madeleine Rathé. Pour la saison 1979-80, l'Atelier de musique de Jonquière accueille 880 élèves et 32 professeurs dans 17 disciplines (piano, violon, alto, flûte traversière, guitare, saxophone, clarinette, flûte-à-bec, harmonie instrumentale, orgue, trompette, percussion, chant, rythmique, etc.).

## Gaston Larouche réélu président

Gaston Larouche a été reporté pour un autre mandat à la présidence de l'Association des policiers-pompiers de Chicoutimi qui tenait mardi son assemblée générale annuelle.

De son côté, Marcel Caron a été réélu à la vice-présidence, alors que le deuxième vice-président est maintenant Jean-Roch Bergeron et que le secrétaire est, pour une autre année, Marcel Rioux.

Les directeurs de l'exécutif sont Julien Gaudreault, Claude Aubé et Jean-Guy Jean.

C'est cet exécutif qui verra à la négociation du prochain contrat de travail entre l'association syndicale et la ville de Chicoutimi, ainsi qu'à l'analyse du rapport d'étude que transmettra prochainement la Commission de police du Québec sur le fonctionnement du service municipal de protection publique.



## Jonquière a son club Rotary

Le nouveau club Rotary de Jonquière vient de recevoir sa charte des hautes instances du mouvement international. La remise de ce document a donné lieu à un banquet servi au Manoir du Saguenay.

Sur la photo, on retrouve Pierre Primeau, directeur général du Trust Royal et président du club de Jonquière, Kenneth Brooks, gouverneur du district 799, et Louis-Philippe Matte, qui a occupé le même poste antérieurement.

## Musique baroque

Un concert de musique baroque aura lieu à la Maison de l'Arche, 85, rue Jean-Allard, Jonquière, les 15 et 16 décembre, à 20h30.

Les mélomanes entendront alors Réal Simard et Roger Boudreault, deux professeurs de guitare.

Le premier travaille à l'Atelier de musique de Jonquière. L'autre exerce la même profession au Cegep d'Alma.

## Les "parties" de bureau

Le temps des "parties" de bureau vient de commencer et la Sûreté du Québec, comme sans aucun doute tous les corps policiers municipaux, incite les gens qui y participent à certaines règles de prudence.

Par exemple, il faut trouver des moyens pour inciter ceux qui ont pris un verre de trop à ne pas conduire leur voiture et, si nécessaire, prévoir ou fournir des moyens de transport aux personnes dont le comportement pourrait être dangereux pour elles-mêmes et pour les autres automobilistes.

Il y a toujours aussi les compagnies de taxi.

Enfin, il y a le petit appareil appelé communément "ivrosomètre" que la SQ utilise toujours, même si c'est le temps des Fêtes.

## McLeod vs Lévesque

On apprend que la nouvelle maison de courtage qui s'installe à Chicoutimi, McLeod, Young, Weir et Cie Ltée, recrute allégrement des membres du personnel d'une entreprise rivale, Lévesque, Beaubien Inc.

Ainsi, le courtier Maurice Côté, autrefois député créditiste de Chicoutimi, qui était jusqu'ici à l'emploi de Lévesque, Beaubien, est maintenant au service de McLeod. Cette dernière entreprise avait auparavant engagé une secrétaire également à l'emploi de Lévesque, Beaubien.

Le courtier Maurice Côté assume la direction de la succursale chicoutimienne de McLeod, Young, Weir.

## 24 années dans le coma

Un homme de 43 ans, Paul Balay, habitant Lons-Le-Saunier, en France, est entré dans la nuit de mardi à mercredi dans sa 25e année de coma.

Alors qu'il était jeune apprenti il avait 19 ans, - il fut renversé par une voiture à la sortie d'un bal à Lons-Le-Saunier. Il sombrerait dans l'inconscience dans la nuit du 11 au 12 décembre 1955 et ne reprit jamais connaissance.

Sa mère, Marie Balay, qui le veille sans relâche jour et nuit, avait reçu l'année dernière la médaille du mérite pour son dévouement.

## rendez-vous

### Chicoutimi

Association des numismates et philatélistes du Saguenay — Réunion dimanche, au Centre socioculturel (salle polyvalente), de 13h30 à 16h30.

Club de photo Chicoutimi — Party des membres ce soir, à la salle de la Garde paroissiale, rue Saint-Émile, secteur Nord.

Club espagnol — Projection de quatre courts métrages, ce soir, à 20h30, au Centre socioculturel (salle polyvalente).

Sérénas — Information sur les moyens de régulation des naissances, etc. Sérénas, composez Alma: 668-8472; Chicoutimi-La Baie: 549-8892; Chibougamau: 748-4088; Dolbeau: 276-1864; Jonquière: 548-2188; Roberval: 275-4554.

Handicapés et parents d'handicapés — Vous avez besoin d'aide ou d'information. Si vous ne savez pas où vous adresser, téléphonez à: 545-1575, Inter-Association (CLSC).

Halte-garderie Saute-Mouton — Fonctionne cinq après-midi par semaine. Toutes les personnes à temps partiel et qui seraient intéressées à utiliser ce service, communiquez à: 549-8016 ou 545-1481.

### Jonquière

Al-Anon — Si l'alcool consommé dans votre entourage vous empêche de vivre une vie normale, Al-Anon peut vous venir en aide. Télé: 542-6612, 542-6785, 543-0594 ou 543-7787.

Association pour la promotion des droits de l'handicapé — Rendez-vous pour tous, chaque mercredi, de 13h30 à 16h00, au 205, Mellon, Arvida. Des bénévoles seront là pour vous seconder dans tous genres d'activités, artisanat, etc...

Association des handicapés — Invitation à toutes les personnes handicapées physiquement, âgées de 18 ans et plus, intéressées à venir membre de l'association, tous les jeudis soirs, de 19h00 à 21h00, au Pavillon du Carrefour, rue Bourassa, Kénogami. Informations: télé: 542-5133 ou 547-1161, Mme Henriette Levasseur.



## Le baseball mène à la chevalerie

Sans le savoir, Karl Tremblay, un des photographes du Quotidien, a capté, il y a de cela plusieurs semaines, sur un terrain de baseball de Chicoutimi, alors que s'y déroulait un tournoi régional, une photo historique! Cette photo a d'ailleurs été publiée à l'époque, mais on ne savait pas ce qui se tramait entre ces deux personnalités, le député fédéral Marcel Dionne et le juge Edmond Savard.

Maintenant, on sait! Grand Chevalier de Colomb devant l'éternel, le juge Savard, qui dirige d'ailleurs le conseil chicoutimien des Chevaliers, y faisait, en douce, du recrutement... Après de nul autre que le député fédéral chicoutimien. Et, il a réussi à passer son message puisque, dimanche, le député Dionne "sautera la chèvre". Il y en a qui se promettent d'être présents pour assister au spectacle...

## aujourd'hui

Vendredi, 14 décembre 1979, 348ième jour de l'année.

Principaux anniversaires historiques.

— 1960: Une convention est signée à Paris, par 20 pays, portant sur la création d'une communauté économique atlantique.

— 1956: L'Assemblée générale des Nations unies décide d'installer son siège à New York.

— 1939: L'Union soviétique est exclue de la Société des Nations.

— 1918: Assassinat du président portugais Sidonio Paes.

— 1916: Les Danois acceptent de vendre les Antilles danoises aux États-Unis pour \$25 millions.

— 1911: L'explorateur norvégien Roald Amundsen atteint le premier le pôle Sud.

Ils sont nés un 14 décembre: — L'astronome danois Tycho Brahe (1546-1601).

— L'actrice américaine Lee Remick (1935).



## Officiers de l'hôpital

La Corporation de l'Hôpital de Chicoutimi a procédé récemment au choix de ses officiers pour la prochaine année.

Il y en a trois: la présidence sera assurée par Gilles Tremblay (photo) et la vice-présidence, par John-R. Hughes, tandis qu'on retrouvera Jean Laflamme au secrétariat.



## Ouverture du Club Automobile

Le Club Automobile du Québec a maintenant un bureau dans la région; il est bien installé à Place du Royaume, de Chicoutimi.

C'est en fin d'après-midi de mercredi que les dirigeants de cette association regroupant des milliers d'automobilistes québécois ont procédé à l'inauguration de ces nouveaux bureaux.

Jean-Claude Dufresne, directeur du CAQ, Marcel Laliberté, président provincial, et Johanne Bluteau, gérant régional, posent fièrement pour la circonstance.

# Girard allait subir le test du polygraphe

par Mario Roy

JONQUIERE (MR) — Gaston Girard, de Jonquière, avait consenti à subir le test du polygraphe, et c'est vers Montréal que l'on se dirigeait pour ce faire, lorsqu'il a décidé de mettre fin à ses jours, tôt mercredi matin.

C'est ce qu'a révélé, hier, la Sûreté

municipale de Jonquière, en rapport avec ce rebondissement tragique et inattendu institué en rapport avec le meurtre de Denise Hudon-Aubut.

Selon les policiers, Girard n'était pas, légalement parlant, en état d'arrestation, mais les enquêteurs s'étaient entendus avec lui pour le conduire à Montréal, au cours de la nuit même, pour qu'il y subisse le test de l'appareil communément appelé détecteur de mensonges. Tout comme l'ex-mari de la victime, Bertrand Aubut, l'avait subi; à la suite de quoi d'ailleurs il avait été lavé de tout soupçon.

Les policiers ont d'autre part confirmé les informations publiées par Le Quotidien selon lesquelles Girard avait été rencontré au tout début de l'enquête, et avait fait l'objet d'une attention spéciale dès que Bertrand Aubut avait été mis hors de cause. Autre élément troublant: Gaston Girard a déjà été propriétaire d'un pistolet de calibre 6-35, assimilable au calibre 25, dûment enregistré; on sait que la balle qui a tué la malheureuse mère de famille était de ce calibre.

Gaston Girard était originaire de Saint-Gédéon, avait occupé récemment un emploi de vendeur d'automobiles, mais était depuis un certain temps sans travail.

Les enquêteurs Léopold Girard et Jean Arsenaud poursuivent leur enquête en rapport avec ce meurtre, et du côté policier, on affirme que la conclusion appartiendra au coroner F.-X. Brisson, qui devrait instruire une enquête sur la mort de Denise Hudon-Aubut, après la période des Fêtes.

## Poursuite du procès de Bouchard

CHICOUTIMI (MR) — Le procès de Laval Bouchard, accusé de tentative de meurtre sur la personne de son père, se poursuit ce matin aux Assises criminelles, au Palais de justice de Chicoutimi.

Les premières minutes de cette cinquième journée d'audience seront à nouveau consacrées à la preuve de voir-dire exposée tout au long de la journée, hier. Une quinzaine de témoins ont ainsi comparu, en l'absence des jurés, et cette preuve n'a pu être entièrement achevée.

Comme on le sait, ce procès s'instruit devant le juge André Desmeules de la Cour supérieure; Me Laurent Bouchard occupe pour la Couronne alors que la Défense est assumée par Me Louis-Charles Fournier.



INCENDIE — Le feu a lourdement endommagé une résidence du chemin Saint-Dominique, hier, à Jonquière.

(Photo Réal Tremblay)

Jonquière

## Le feu fait \$20,000 de dommages

JONQUIERE (MR) — Un incendie a causé de lourds dommages à un immeuble abritant deux logements, hier, à Jonquière. Personne n'a été blessé, mais les dégâts atteindraient les \$20,000.

Les flammes se sont déclarées vers midi 30, dans une remise attenante à l'immeuble appartenant à M. Jacques Brisson, au 642 chemin St-Dominique, à Jonquière. Immédiatement, les sapeurs de

Jonquière étaient appelés, et une vingtaine d'entre eux, sous la direction du capitaine Albert Gagnon, prenaient part à la lutte contre l'élément destructeur. Ils devaient demeurer sur les lieux

jusqu'en fin d'après-midi. Selon les premières constatations, l'incendie pourrait être dû à la surchauffe d'un appareil de chauffage placé dans la remise où le feu a pris naissance.

## Accident à l'école Saint-Sacrement

### Un deuxième peintre succombe à ses blessures

ALMA (MR) — Un peintre en bâtiment est décédé, mercredi, à l'hô-

pital de Chicoutimi, des suites des blessures subies lors d'un accident survenu à Alma, le 23 août dernier. Il s'agit de M. Bernard Bergeron, 35 ans, d'Alma.

alors qu'il travaillait autour de l'école Saint-Sacrement, rue Sainte-Thérèse à Alma, en compagnie de deux autres peintres.

4,160 volts. Un des hommes décédait sur le coup; il s'agit de M. Marc Gagnon, 47 ans, également d'Alma.

Le tragique accident a donc fait une deuxième victime, cinq mois après qu'il soit survenu. Il avait aussi fait un troisième blessé, M. Dollard Jean, d'Alma.

Celui-ci a rendu l'âme sans avoir jamais pu quitter l'hôpital depuis l'accident dont il avait été victime

Les trois hommes manipulaient un haut échafaudage qui était entré en contact avec un fil de transmission électrique sous tension de



DANS LE PARC — Une collision frontale a fait un blessé, hier matin, au kilomètre 210 de la route 175, dans le parc des Laurentides; il s'agit de M. Robert Lévesque, 40 ans, de Ville Les Saules, en banlieue de Québec. Il a été

conduit à l'hôpital de Chicoutimi. La Sûreté du Québec, poste de l'Étape, a fait les constatations d'usage.

(Photo Paulo Rousseau)

## Deux jeunes hommes arrêtés après un vol à main armée

SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU (MR) — Deux jeunes individus de Chicoutimi, secteur Nord, ont été arrêtés, tôt hier matin, après avoir commis un vol à main armée dans une épicerie d'accommodation de Saint-David-de-Falardeau.

Le hold-up a été commis en fin de soirée, mercredi, à l'épicerie de M. Ghislain Tremblay, au 191 boulevard Martel, à Saint-David.

Un individu attendait à l'extérieur dans un véhicule, alors que l'autre pénétrait dans l'établissement, armé d'un fusil de calibre .12. Le propriétaire du petit commerce

ainsi que son épouse étaient contraints de lui remettre environ \$150.

Alertés, les policiers de la Sûreté du Québec, poste de Saint-Ambroise, pouvaient toutefois compter sur une bonne description du véhicule, qu'ils trouvaient quelques heures plus tard devant un débit de boisson de Saint-Honoré. Les deux suspects se trouvaient à l'intérieur et étaient promptement arrêtés. Le butin était retrouvé, ainsi que l'arme, chargée à bloc...

En fin d'après-midi hier, les deux

individus de 18 et 19 ans qui en sont à leurs premiers démêlés avec la justice, comparaissent en Cour des sessions de Chicoutimi.

Les procureurs en présence, Me Robert Côté pour la Couronne, et Me Claude Beaulieu pour la Défense, convenaient d'instruire immédiatement leur enquête sur mise en liberté.

Le juge Edmond Savard doit rendre une décision à ce sujet ce matin, et a manifesté l'intention de rencontrer auparavant les parents des deux jeunes hommes.

# Parents! Enseignants! Réclamez du gouvernement qu'il maintienne une éducation de qualité Vous y avez droit!

### Le projet de loi no 57

Les commissions scolaires tiennent à alerter la population. Elles devront peut-être réduire la qualité des services complémentaires tels que le transport du midi, les services de cafétérias, l'encadrement particulier aux élèves en difficulté et bien d'autres, à cause du projet de loi no 57 présentement à l'étude à l'Assemblée nationale.

### Le projet de loi no 57 sur la fiscalité municipale

● modifie la Loi sur l'instruction publique.

● limite le pouvoir de taxation des commissions scolaires à 6 p. 100 de leurs dépenses nettes ou 0,25 \$ du 100 \$ d'évaluation.

● oblige les commissions scolaires à tenir un référendum auprès des contribuables pour percevoir une taxe excédant ce pourcentage.

### Conséquence: des services réduits

La tenue d'un référendum occasionne nécessairement beaucoup de dépenses. Exemple: Dans le cas de l'île de Montréal, un référendum coûterait 3 millions de dollars pour aller chercher, peut-être, 500 000 \$ pour des services éducatifs additionnels.

Est-ce raisonnable?

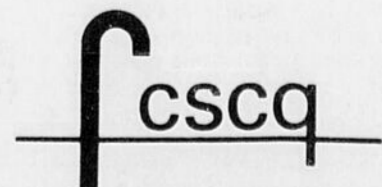
Les commissions scolaires sont conscientes de la capacité de payer des Québécois. Aussi, ne voudront-elles pas imposer des frais additionnels si la qualité des services éducatifs ne s'en ressent pas ou peu. La taxe dont il est question ici, sert généralement à procurer aux élèves des services complémentaires — mais essentiels dans la vie quotidienne — comme

- le transport du midi
- les services de cafétérias
- l'encadrement particulier aux élèves en difficulté
- la surveillance des élèves
- l'animation de la pastorale
- la suppléance
- l'aménagement des cours de récréation, etc.

Les commissions scolaires ne veulent pas se résigner à diminuer la qualité de ces services. Les citoyens qu'elles représentent devraient donc en être conscients et réclamer du gouvernement qu'il maintienne le pouvoir de taxation des commissions scolaires sans frein, ni plafond d'aucune sorte.

Les commissaires d'écoles sont élus au suffrage universel tout comme les députés de l'Assemblée nationale. La procédure par laquelle ils répondent de leurs actes est celle des élections et non celle d'un référendum.

Les commissions scolaires veulent avoir les moyens nécessaires pour respecter le choix des priorités locales, déterminées après une véritable consultation du milieu.



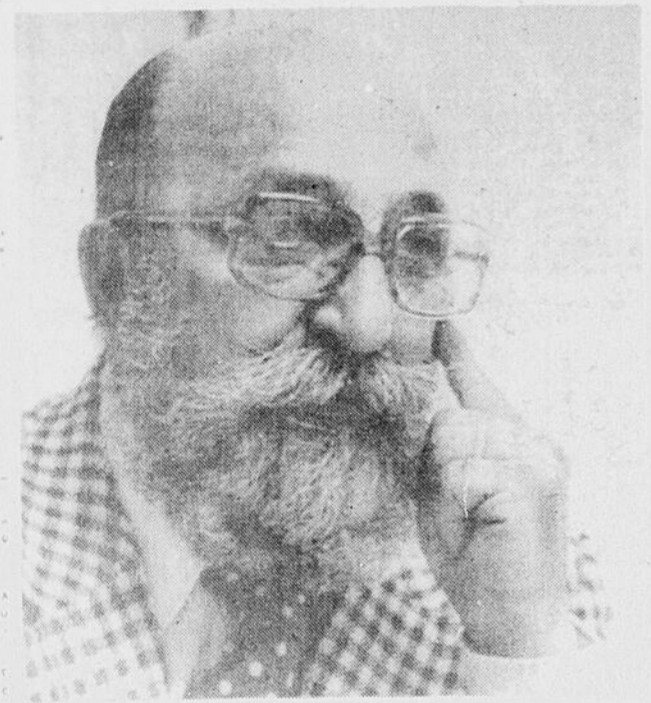
la fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

## Cour suprême — Loi 101

Loi 101

# Inconstitutionnalité de certains articles

OTTAWA (PC) — Les neuf juges de la Cour suprême du Canada ont statué jeudi que le Québec



**RAVI** — George Forest, un homme d'affaires de Saint-Boniface, a confié hier qu'il était ravi de la décision prise par la Cour suprême. Forest est ce Manitobain qui avait refusé de payer en 1977 une contravention rédigée uniquement en anglais. En contestant la contravention, il a été amené à réclamer du gouvernement des copies de lois en français afin d'assurer sa défense.

(Photolaser PC)

## Une victoire pour les Manitobains de langue française

WINNIPEG (PC) — La mine réjouie, M. Georges Forest a souligné qu'il n'a pas été surpris, jeudi, d'apprendre que la Cour suprême du Canada avait déclaré que le Manitoba Official Language Act, adopté en 1980, avait dépassé l'autorité constitutionnelle de la province.

M. Forest, qui est un homme d'affaires de Saint-Boniface, est celui qui est à l'origine de ce bouleversement au Manitoba, qui coûtera probablement des millions de dollars.

Tout cela, à cause d'une simple contravention pour stationnement illégal rédigée uniquement en anglais.

La décision de la Cour suprême maintient un jugement de la Cour d'appel du Manitoba, contesté par le département du procureur général du Manitoba.

Pour M. Forest, "cela signifie que possiblement pour la première fois depuis 1867, particulièrement 1890, tous les Canadiens peuvent se rendre compte que les pères de la confédération voulaient que ce pays en soit un avec deux langues officielles".

Et M. Forest d'ajouter: "Je crois qu'il vaut mieux tard que jamais. Il y a quelque 60,000 Canadiens de langue française au Manitoba".

M. Forest a exprimé l'espoir que, avec le temps,

toutes les provinces vont participer à l'édification d'un pays réellement bilingue.

"Je ne suis pas surpris, a-t-il commenté, parce que mon avocat et moi-même avions prévu ce qui vient d'arriver. Nous sommes disposés maintenant à donner au gouvernement du Manitoba tous les conseils et toute l'aide dont il aura besoin pour appliquer le jugement d'une façon positive."

### Contravention

L'affaire a commencé, en fait, au mois de mars de l'année 1975. Un matin, M. Forest a trouvé sur sa voiture un papillon pour avoir stationné toute la nuit dans la rue, en face de chez lui.

Il s'est présenté au conseil municipal pour dire qu'il n'acquiescerait pas à l'amende, parce que le City of Winnipeg Act exigeait que toutes les communications avec les citoyens de langue française de la banlieue de Saint-Boniface se fassent dans les deux langues.

On décida d'oublier la contravention.

Mais, en février 1976, M. Forest a fait l'objet d'une autre contravention unilingue anglaise. Il a refusé de payer, se rendant jusqu'en Cour suprême du Canada pour prouver qu'il avait raison.

n'avait pas le droit de déclarer le français seule langue officielle devant les tribunaux et à l'Assemblée nationale.

Par contre, dans le jugement mettant en cause l'usage du français au Manitoba depuis la proclamation de la loi de 1890, le plus haut tribunal n'a pas commenté le fond du problème, préférant déclarer que le français peut être utilisé devant les tribunaux de la province comme il l'avait été promis aux francophones lors de leur entrée dans la confédération canadienne.

Toutes les lois adoptées par l'Assemblée nationale depuis la proclamation de la Charte de la langue française du Québec, le 26 août 1977, sont maintenant remises en cause et le gouvernement du Québec devra immédiatement corriger la situation pour éviter la confusion. Dans le cas du Manitoba, les choses sont différentes parce que la cause intentée par l'homme d'affaires de Saint-Boniface portait sur les droits des francophones d'avoir recours à des textes législatifs dans leur langue et ensuite de pouvoir plaider leur cause en français. La Cour suprême n'a pas précisé ce qu'il advenait du statut des lois adoptées par l'Assemblée législative du Manitoba depuis 1890.

### La loi 101

Les juges ont signalé que la question au coeur de la cause du Québec était de décider si l'Assemblée nationale peut modifier unilatéralement sa constitution, comme l'affirmait le procureur général du Québec.

Le tribunal estime que l'article 133 de la constitution (qui prévoit l'usage facultatif du français et de l'anglais à la Chambre des communes et à l'Assemblée nationale, mais que les textes des lois doivent être publiés dans les deux langues) ne peut être amendé unilatéralement. Il ajoute que dans l'arrêt Jones (une cause opposant l'ancien maire de Moncton au gouvernement du Nouveau-Brunswick qui avait adopté une loi sur les langues officielles), la Cour avait déjà statué que le Parlement peut accroître la protection accordée à l'usage du français et de l'anglais, mais que "rien n'y laisse entendre qu'il peut diminuer unilatéralement les garanties ou les exigences de l'article 133".

Les juges ont expliqué que cette garantie doit s'étendre à tous les tribunaux ou organismes ayant le pouvoir de rendre justice, ainsi qu'aux plaidoiries, écrites ou orales. Les documents émanant de ces organismes ou émis en leur nom ou sous leur autorité peuvent être rédigés dans l'une ou l'autre langue et "ce choix s'étend au pro-

noncé et à la publication des jugements ou ordonnances".

Dans le chapitre sur la langue de la législation et de la justice de la Charte de la langue française, il est stipulé que les personnes morales, par opposition aux individus, doivent plaider leurs causes en français "à moins que toutes les parties à l'instance ne consentent à ce qu'elles plaident en langue anglaise".

La charte précise également que seul le texte français des lois et des règlements est officiel, mais que l'administration imprime et publie une version anglaise de ces documents. Le Québec a affirmé devant la Cour que cette pratique respecte les dispositions de l'article 133.

Les juges de la Cour Suprême ont rejeté cette prétention en disant que ces articles n'étaient "guère conciliables" avec l'article 133 "qui ne prévoit pas seulement mais exige, qu'un statut officiel soit reconnu à l'anglais et au français dans l'impression et la publication des lois de la législation du Québec".

### Le Manitoba

Dans le cas du Manitoba, la Cour suprême, dans un jugement unanime, a trouvé que les dispositions de la loi de 1890 du Manitoba qui faisait de l'anglais la seule langue officielle dans cette province ne pouvaient abroger l'Acte du Manitoba adopté en 1870.

Ainsi, le plus haut tribunal du pays a trouvé que M. Georges Forest, qui est à l'origine de cette cause, était en droit d'avoir des copies des textes législatifs en français et en anglais et que le français peut être utilisé devant les tribunaux. Toutefois, le jugement est silencieux en ce qui a trait à la langue officielle du Manitoba.

M. Georges Forest, de Saint-Boniface, avait refusé de payer en 1977 une contravention rédigée en anglais uniquement. En contestant la contravention, il a été amené à réclamer du gouvernement des copies des lois en français afin d'assurer sa défense, et finalement la Cour d'appel du Manitoba s'est prononcée en disant que la loi de 1890 avait abrogé les droits accordés aux francophones du Manitoba en 1870 lorsque la province est entrée dans la confédération.

Le gouvernement fédéral, par le biais du ministère de la Justice et du secrétaire d'Etat, a accordé de l'aide financière à M. Forest afin qu'il puisse porter sa cause devant les tribunaux.

Jeudi, dans son jugement, la Cour suprême a ordonné que les dépenses de M. Forest lui soit remboursées par le Manitoba.

## portefeuille

Sur les marchés

### La fièvre de l'or s'amplifie

PARIS (AFP) — Alors que quatre pays "modérés" de l'OPEP ont augmenté le prix de leur pétrole de 6 dollars le baril, la fièvre de l'or s'amplifie jeudi sur l'ensemble des places financières.

A Paris, le lingot d'un kilo dépasse pour la première fois la barre des 60.000 f à 60.005 f, tandis qu'à Londres l'once s'est vendue \$460. Le lingot a ainsi progressé de 30 p.c. en trois mois à Paris tandis que l'once d'or (31 g) a enregistré à Paris également une hausse de 103,2 p.c. depuis le début de l'année.

Néanmoins, le dollar résiste bien et parfois regagne du terrain, sans intervention de la part des banques centrales, selon des cambistes.

A Paris, le billet vert s'est établi à 4.07 f contre 4.06 f au fixing de mercredi. A Francfort, le dollar gagne également du terrain à 1,7372 dm contre 1,7295 dm à la clôture de mercredi. Mais à Zurich, il recule légèrement à 1,5955 fs contre 1,5995 fs précédemment. A Londres, il recommence à faiblir à 1,7227 dm contre 1,7365 la veille.

Les autres devises n'enregistrent que de faibles écarts à l'exception du yen, qui poursuit sa chute à 1,68 f (pour 100 yen). La monnaie japonaise a baissé ainsi de 4,5 pour cent depuis le début de la semaine à Paris.

MONTREAL (PC) — Le Groupe La Laurentienne vient de conclure une entente pour l'acquisition d'une compagnie d'assurance-vie américaine, la Loyal American Life Insurance Co. de Mobile, en Alabama.

Le président Claude Castonguay du Fonds Laurentien a précisé, au cours d'une entrevue, que le groupe québécois déboursera \$25 millions pour 73 pour cent de la Loyal American Life.

Aussi président du conseil de l'Imperial Life, M. Castonguay a ajouté qu'en plus d'oeuvrer au

Canada, la compagnie fait affaires dans six Etats américains, mais "c'est plus ou moins satisfaisant".

Mais la Loyal opère dans 47 Etats américains, soit presque tous, "jouit d'une bonne équipe, et permettra d'accélérer" la pénétration du marché des voisins du Sud.

La Loyal compte 200 employés et affiche des actifs de \$50 millions, soit relativement peu parce qu'elle vend "beaucoup d'assurance-vie temporaire". Mais les revenus-primes annuels s'élèvent à \$20 millions et la croissance antérieure de 20 pour cent "devrait s'accroître".

Le court terme est stable. Les moyen et long termes ainsi que les obligations des provinces ont monté d'un quart de point. Les titres des sociétés ont gagné un huitième.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 17 pour cent.

CHICAGO (AP) — Une légère baisse des cours du blé, du maïs et du soja à terme a été observée à la Bourse des denrées de Chicago, jeudi.

A la clôture, le soja est en baisse de 1.25 et en hausse de .75 cent dans les contrats pour livraison janvier, cotés \$6.65; le blé perd 2.75 à 4 cents, décembre \$4.2925; le maïs cède 11 à 2.25 cents, déc. \$2.6950; l'avoine abandonne 1.25 à 2.25 cents, déc. \$1.4250.

## finances en bref

### Achat d'une scierie à la cie Forano

OTTAWA (PC) — L'industrie forestière mexicaine de Durano a acheté une scierie de \$2.88 millions à la compagnie Forano de Plessisville, au Québec, a fait savoir la Société pour l'expansion des exportations (SEE).

Dans un communiqué délivré jeudi, la société d'Etat fédérale explique qu'elle a financé l'opération en commun avec Bancomer, le plus important réseau bancaire au Mexique. La SEE a contribué \$1.5 million en numéraire américain et Bancomer \$850,000.

La compagnie forestière acheteuse a comblé le solde, soit \$530,000.

### Prix de l'or: nouveau record

NEW YORK (AFP) — Les prix de l'or ont battu un nouveau record, mercredi à New York: le contrat pour livraison décembre a atteint \$453 l'once, avant de se replier pour clôturer à \$449,90 l'once.

Le dollar s'est redressé, clôturant à 1,7363 mark contre 1,7313 mardi, à 1,5995 franc suisse contre 1,5965, à 4,0710 francs français contre 4,0670 et à 237.35 yen contre 235,35.

### L'or à \$460 l'once

LONDRES (AFP) — L'or a pulvérisé jeudi son record de la veille, pour s'élever à \$460 l'once, avant de retomber à \$458, soit une hausse de \$11 par rapport à la clôture de la veille.

Ce nouvel essor fait suite à la chute continue du dollar à l'approche de la réunion de l'OPEP. Le marché était très actif.

### Marché des obligations

TORONTO (PC) — Les cours ont monté et les affaires étaient animées dans le marché canadien des obligations, jeudi.

Le court terme est stable. Les moyen et long termes ainsi que les obligations des provinces ont monté d'un quart de point. Les titres des sociétés ont gagné un huitième.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 17 pour cent.

### Baisse des cours du blé

CHICAGO (AP) — Une légère baisse des cours du blé, du maïs et du soja à terme a été observée à la Bourse des denrées de Chicago, jeudi.

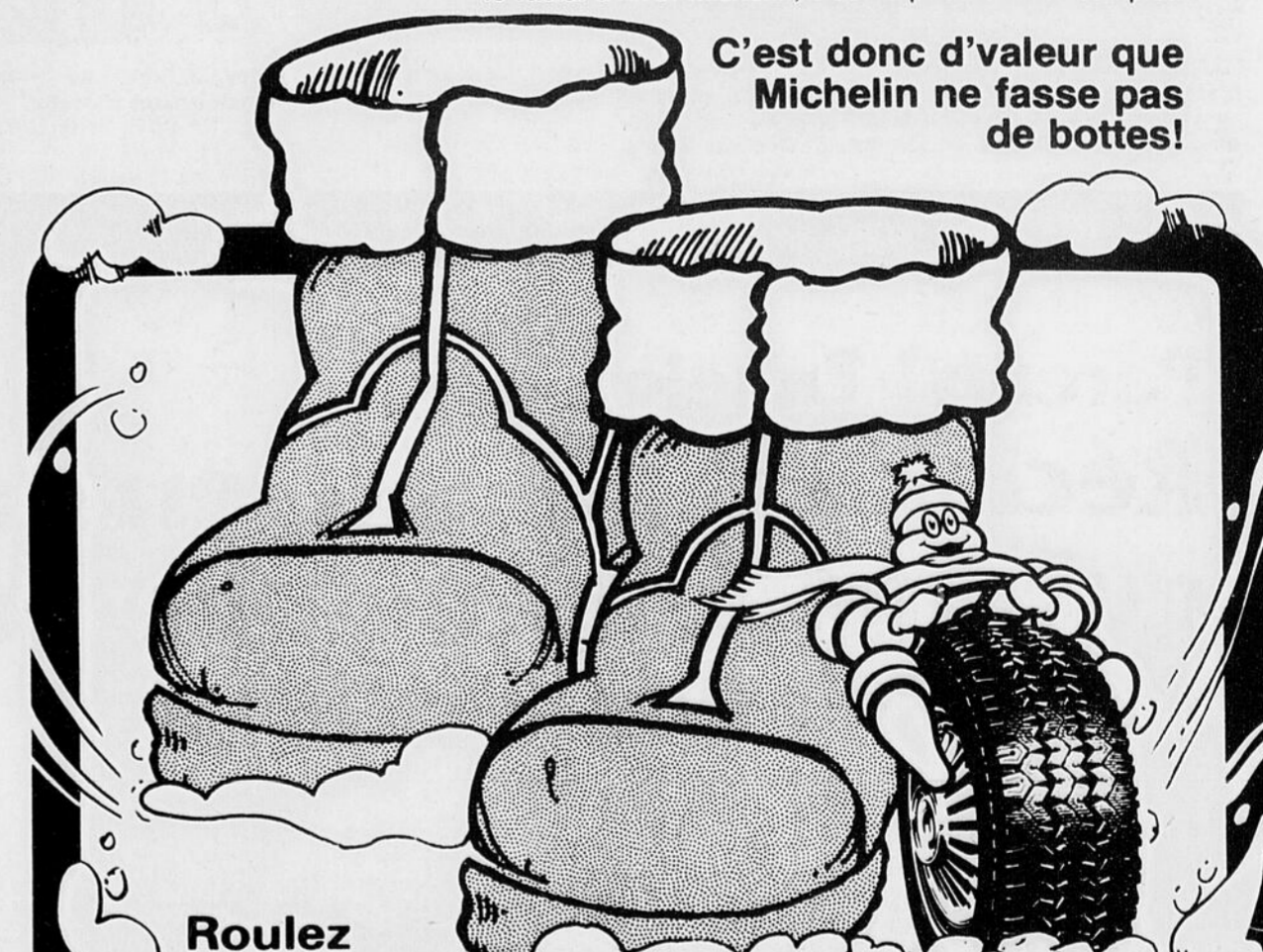
A la clôture, le soja est en baisse de 1.25 et en hausse de .75 cent dans les contrats pour livraison janvier, cotés \$6.65; le blé perd 2.75 à 4 cents, décembre \$4.2925; le maïs cède 11 à 2.25 cents, déc. \$2.6950; l'avoine abandonne 1.25 à 2.25 cents, déc. \$1.4250.

# MICHELIN je te confie ma voiture

L'important, l'hiver, c'est d'être bien chaussé!

Confortable et silencieux sur l'asphalte, stable sur chaussée glissante, efficace comme des chenilles de char d'assaut dans la neige épaisse, le radial d'hiver Michelin, c'est le pneu d'hiver complet!

C'est donc d valeur que Michelin ne fasse pas de bottes!



Roulez

# MICHELIN

AGENCE DU PNEU DU NORD LTEE

1475, boul. Sacré-Coeur  
St-Félicien  
679-1327

### Chambre des communes

## Une décision historique de l'avis des parlementaires

OTTAWA (PC) — Les députés de la Chambre des communes, ont accueilli avec satisfaction hier la décision de la Cour suprême du Canada qui a statué qu'un chapitre de la Charte de la langue française du Québec est inconstitutionnel, ainsi que certaines dispositions de la Loi de 1890 qui a fait de l'anglais la seule langue officielle au Manitoba.

Tout à tour, les parlementaires ont salué cette décision qu'ils ont qualifiée "d'historique", alors que les députés de l'opposition ont tenté de convaincre le gouvernement conservateur de s'engager à garantir les droits des minorités dans une constitution "renouvelée".

Cependant, le ministre d'Etat chargé des Relations fédérales provinciales, M. Bill Jarvis, a refusé de

commenter longuement le jugement en expliquant que les fonctionnaires de son ministère n'ont pas encore eu le temps d'en analyser toute la portée.

"A prime abord, je n'ai pas vu que le jugement avait une conséquence directe par rapport aux lois fédérales", a-t-il expliqué.

### Droits des minorités

Interrogé à savoir s'il ferait des démarches afin que toutes les provinces garantissent dorénavant les droits des minorités M. Jarvis a expliqué qu'il continuera ses négociations selon l'approche sectorielle. Il a expliqué que le comité ministériel permanent sur la constitution se

réunira vers la fin du mois de janvier et que la question linguistique sera à l'ordre du jour.

Pour sa part, le leader du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent a tenu à faire savoir que ses collègues et lui sont "complètement d'accord" avec la décision rendue par la Cour suprême. Il a également demandé que les droits des minorités soient inscrits dans la constitution.

Par ailleurs, le chef du Crédit social, M. Fabien Roy, s'est contenté de dire que la décision de la Cour suprême prouve que la constitution doit être renouvelée et que le fédéralisme est trop centralisateur.

Il y a eu quelques notes discordantes qui sont venues de conservateurs, surtout ceux de l'Ouest.



# horaire

## vendredi 14 décembre

**10h00**  
**CJPM - VOTRE AMIE SUZANNE.**  
**CKRS - CJBR - PASSE-PARTOUT.**  
**CBJET - CANADIAN SCHOOL.**  
**CFCF - THE NEW ED ALLEN SHOW.**

**10h15**  
**TVFQ - TELE-FEUILLETON. "Une Suédoise à Paris".**

**10h30**  
**CKRS - CJBR - MAGAZINE-EXPRESS. "Soin à domicile".**  
**CBJET - MR. DRESSUP.**  
**CFCF - THE MAD DASH.**  
**TVFQ - SOCIÉTÉ D'AUJOURD'HUI. "Vous rendez moi non plus". (1 h.)**

**11h00**  
**CKRS - MONSIEUR MAGOO.**  
**CBJET - SESAME STREET.**  
**CFCF - THE COMMUNITY.**  
**CJBR - EN PAYS DE CONNAISSANCE. "La Chine".**  
**WEZF - LAVERNE AND SHIRLEY. (Comédie)**

**11h15**  
**CJPM - ENTRE DEUX NUAGES.**

**11h30**  
**CJPM - DU COQ A L'ANE.**  
**CKRS - AU MILIEU DU JOUR. (1 h.)**  
**CFCF - DEFINITION.**  
**CJBR - DOCTEUR DOOLITTLE.**  
**TVFQ - MIDDY-PREMIERE. Inv.: Mort Shuman.**  
**WEZF - FAMILY FEUD.**

**11h58**  
**CBJET - WEATHER REPORT.**

**12h00**  
**CBJET - FROM NOW ON.**  
**CFCF - THE FLINTSTONES.**  
**CJBR - L'AMOUR QUOTIDIEN.**  
**TVFQ - A LA DECOUVERTE DE... "Il n'y a pas qu'à Paris". "On chante à Vauvert". "Des Luthiers à Miracourt". "L'ensemble Praetorius". "Le maronnier sans légende". "A Campagna". (1 h.)**  
**WEZF - THE \$20,000 PYRAMID.**

**12h15**  
**CJPM - NOUVELLES.**

**12h28**  
**CBJET - SENIOR CITIZENS BILLBOARD.**

**12h30**  
**CJPM - CINE-QUIZ. "Sept hommes... une garce". (5) - Fr. 1966. Film d'aventures de B. Bordele avec Jean Marais, Mariu Tolo et Sydney Chaplin. - A la fin du XVIIIe siècle, une jeune comtesse italienne cause divers désagréments à quelques soldats français séparés de leur régiment. - Aventures égrillardes racontées avec entrain. Rythme parfois défilant. Gags répétitifs. Bonne composition de M. Tolo. (2 h.)**  
**CKRS - CJBR - LES COQUELUCHEES. (Variétés). Inv.: Thérèse Laporte, Bruno Laplante et Daniel Guérard. (1 h.)**  
**CBJET - COUNTRY JOY.**  
**CFCF - GILLIGAN'S ISLAND.**  
**WEZF - RYAN'S HOPE.**

**13h00**  
**CBJET - TODAY FROM THE P.A.C.F.C.**  
**CFCF - MCGOWAN AND CO.**  
**R.-Q. - SCIENCE ET FICTION. "Reprise de lundi à 19h00".**  
**TVFQ - AU THEATRE CE SOIR. "Quelqu'un derrière la porte". (2 h.)**  
**WEZF - ALL MY CHILDREN.**

**13h30**  
**CKRS - CJBR - LE TELE-JOURNAL.**  
**CFCF - THE ALAN HAMEL SHOW. Inv.: Jamie Tar, Zsa Zsa Gabor, Diana Canova et Jim Backus. (1 h.)**  
**R.-Q. - LA PERIODE DE QUESTIONS.**

**13h35**  
**CKRS - CJBR - FEMME D'AUJOURD'HUI. De Québec.**

**14h00**  
**CBJET - THE EDGE OF NIGHT.**  
**WEZF - ONE LIFE TO LIVE.**

**14h30**  
**CJPM - JANETTE VEUT SAVOIR. (1 h.)**  
**CKRS - CJBR - LES ATELIERS. De Québec. "Les préparatifs de la Noël dans une famille de 'St-Jeans'."**  
**CBJET - TAKE 30.**  
**CFCF - ANOTHER WORLD.**  
**R.-Q. - MANGER COMME DU MONDE.**

**15h00**  
**CBJET - THE BOB McLEAN SHOW. (Magazine). (1 h.)**  
**R.-Q. - BABILLART. "Magazine culturel".**  
**TVFQ - DES CHIFFRES ET DES LETTRES.**  
**WEZF - GENERAL HOSPITAL. (1 h.)**

**15h20**  
**TVFQ - PASSEZ DONC ME VOIR.**

**15h30**  
**CJPM - D'UN JOUR A L'AUTRE. "Historique d'ici". "Homages et inventions" et "Saviez-vous que...".**  
**CKRS - CJBR - LES ANIMAUX CHEZ EUX. "Dans les coraux des Bermudes".**  
**R.-Q. - CHACUN SON TOUR. "En attendant la relève".**

**15h40**  
**TVFQ - ACTUALITES REGIONALES. "L'Est de la France".**

**16h00**  
**CJPM - LES SATELLIPOPETTES.**  
**CKRS - CJBR - BOBINO.**  
**CBJET - BEYOND REASON.**  
**CFCF - THE PINK PANTHER.**  
**R.-Q. - L'EVOLUTION DE L'HOMME. "Au-dessus des anges".**  
**WEZF - THE EDGE OF NIGHT.**

**16h30**  
**CJPM - CINEMA POUR TOUS. "AU-DELA DE LA FORTUNE" (Haunts of**

the Very Rich), (4) - E.-U. 1972. Drame fantastique de P. Wendkos avec Cloris Leachman, Lloyd Bridges et Moses Gunn. - Diverses personnes sont amenées à séjourner dans un étrange manoir. - Aspect fantastique amené de façon subtile. Mise en scène d'un familier du genre. Climat bien créé. Bonne équipe d'interprètes. Film tourné pour la télévision. (1 h. 30).

**CKRS - CJBR - ALEXANDRE ET LE ROL. "La guerre des choux".**  
**CBJET - ALL IN THE FAMILY. "Henry's Farewell".**  
**CFCF - FAMILY FEUD.**  
**WEZF - THE MERV GRIFFIN SHOW.**

**17h00**  
**CKRS - CINEMA DE 5 HEURES. "Le signe des Renegats" (Mark of the Renegade), (5) - E.-U. 1951. Film d'aventures de H. Fregonese avec Ricardo Montalban, Cyd Charisse et Gilbert Roland. - Un homme se fait passer pour un pirate afin de démasquer un traître. - Scénario mince. Mouvementé. Interprétation alerte. (1 h.). Suite à 6h12 p.m.**  
**CBJET - THE BEACHCOMBERS. "The Hexman".**  
**CFCF - THE PRICE IS RIGHT.**  
**CJBR - MAITRES ET VALETS. "Le salaire du pêcheur".**  
**TVFQ - POUR LES JEUNES.**

**17h30**  
**CBJET - THE MARY TYLER MOORE SHOW. (Comédie). "Murray Faces Lige".**  
**WEZF - NEWS. (1 h.).**

**17h45**  
**TVFQ - TELE-FEUILLETON. "Une Suédoise à Paris".**

**18h00**  
**CJPM - NOUVELLES.**  
**CKRS - CJBR - CE SOIR.**  
**CBJET - CFCF - NEWS. (1 h.).**  
**TVFQ - SOCIÉTÉ D'AUJOURD'HUI. "Aujourd'hui madame". - Vivre en maison maternelle. (1 h.)**

**18h07**  
**CKRS - ACTUALITES REGIONALES.**

**6h12**  
**CKRS - CINEMA DE 5H00. SUITE. "Le signe des Renegats".**

**18h30**  
**CJPM - LES TANNANTS.**  
**R.-Q. - LES ANNEES EPIQUES DU CINEMA. "Les fous de la science".**  
**WEZF - BEWITCHED.**

**18h35**  
**CJBR - CE SOIR.**

**19h00**  
**CKRS - O'HARA. (1 h.).**  
**CBJET - HAPPY DAYS. "Fonzle the Father".**  
**CFCF - THE JACKSON.**  
**CJBR - A CAUSE DE MON ONCLE. Avec Maurice Beaupré, André Boucher, Monique Joly, Béatrice Picard et Roland D'Amour. Un évadé de prison sème la terreur dans la famille Ouellet et chez les Rioux. REPRISE.**  
**R.-Q. - LA VIE PARLEMENTAIRE.**  
**TVFQ - MIDDY-PREMIERE. Inv.: Michelle Mathieu.**  
**WEZF - THE MARY TYLER MOORE SHOW.**

**19h30**  
**CJPM - AU FEMININ PLURIEL. "La vendeuse du mois".**  
**CBJET - FLAPPERS. "The Miracle Worker" avec Susan Roman, Denise Proulx et Roland Bédard. - May a un choix difficile à faire quand sa mère revient d'Italie après quinze ans et qu'elle se presse de venir habiter l'Europe avec elle.**  
**CFCF - GRAND OLD COUNTRY. (Musique western). Anim.: Ronnie Prophet. Inv.: Tom T. Hall, Marie Bottrell et Joe Stampley.**  
**CJBR - GENIES EN HERBE.**  
**WEZF - THE BOB NEHWARTH SHOW.**  
**TVFQ - A LA DECOUVERTE DE... "Une ville, la nuit" avec Hélène Pechayrand et Jean-François Garreaud. (1 h.).**

**20h00**  
**CJPM - A NE PAS MANQUER. SPECIAL. CHARLES AZNAVOUR. "Les grands moments du music-hall à l'Olympia". (1 h.).**  
**CKRS - CJBR - FREDERIC. "La jalouse". Avec François Castang et Monique Mécure.**  
**CBJET - ARCHIE BUNKER'S place. Avec Carroll O'Connor et Jean Stapleton.**  
**CFCF - FANTASY ISLAND. "Loo-kalikes" et "The Wine-Maker".**  
**R.-Q. - CONTRE-JOUR. "Le labyrinth".**  
**WEZF - DONNY AND MARIE CHRISTMAS SPECIAL. Donny et Marie nous convient à un feu roulant de musique, de chansons et de comédie à l'occasion du temps des Fêtes. Inv.: Cindy Williams, Adam Rich, Erik Estrada, Dorothy Hamill, les Osmond Brothers et les autres membres de la famille Osmond. (1 h.).**

**20h30**  
**CKRS - CJBR - HORS SERIE. "Martin Luther King". Avec Paul Winfield et Ossie Davis. Martin Luther King ne cesse de sillonner les Etats-Unis, de Chicago à New York, à Memphis, pour finaliser et trouver la mort. (1 h.). (Dernière).**  
**CBJET - FRONT PAGE CHALLENGE. Anim.: Fred Davis.**  
**R.-Q. - CHARLIE BROWN.**  
**TVFQ - AU THEATRE CE SOIR. "Moi". (2 h.).**

- (3) CJBR-TV (8) Radio-Québec
- (5) CBJET-TV (9) TVFQ
- (6) CJPM-TV (11) CFCF-TV
- (7) WEZF-TV (12) CKRS-TV

**21h00**  
**CJPM - LA PAROLE EST A VOUS.**  
**Anim.: Pierre Pascau. Analyse: Anne-Marie DuSault. (1 h.). EN DIRECT.**  
**CBJET - TOMMY HUNTER SHOW. Inv.: The Kendalls, Gary Buck et Julie Lynn. (1 h.).**  
**CFCF - CHRISTMAS LILIES OF THE FILED.**  
**R.-Q. - Les livres et nous.**  
**WEZF - PERRY COMO'S CHRISTMAS IN NEW MEXICO.**

**21h30**  
**CKRS - CJBR - CONSUMMATEURS PLUS. (Information). Anim.: Louise Arcand. "Les coupons de rabais", "l'industrie de la fourrure", "les télé-couleurs", "les arbres de Noël". (1 h.).**  
**R.-Q. - LES BALLETS.**

**22h00**  
**CJPM - REGION OZ. Anim.: Réal Gagnon.**  
**CBJET - DALLAS. Avec Barbara Bel Geddes, Jim Davis et Patrick Duffy. - Sue Ellen est en conflit avec J.-R. parce qu'elle cherche à éviter son propre bébé. L'enfant est également à l'origine d'une dispute entre Bobby et Pam. (1 h.).**  
**WEZF - MERRY CHRISTMAS FROM THE GRAND OLE OPRY HOUSE.**

**22h20**  
**CJPM - LA CORNE D'ABONDANCE. Anim.: Yves Corbeil. Tirage: mini-loto, 6/36.**

**22h30**  
**CJPM - LA QUOTIDIENNE.**  
**CKRS - CJBR - LE TELE-JOURNAL.**  
**TVFQ - DES CHIFFRES ET DES LETTRES.**

**10h31**  
**CJPM - LES NOUVELLES TVA.**

**22h50**  
**TVFQ - PASSEZ DONC ME VOIR.**

**22h58**  
**CFCF - LOTO-QUEBEC. Avec Marguerite Corribeau.**

**23h00**  
**CJPM - SPORTS.**  
**CBJET - CFCF - NEWS.**  
**WEZF - THE ANDY GRIFFITH SHOW.**

**23h05**  
**CJPM - DERNIERE EDITION.**

**23h10**  
**CKRS - CJBR - NOUVELLES DU SPORT.**  
**TVFQ - ACTUALITES REGIONALES. "L'Est de la France".**

**23h15**  
**CJPM - BONSOIR LE MONDE.**

**23h20**  
**CKRS - CINEMA. "Un américain bien tranquille" (The Quiet American), (4) - E.-U. 1957. Drame d'espionnage de L.-M. Kiewit avec Audie Murphy, Michael Redgrave et Gorgina Moll. - En Indochine, un jeune Américain intervient maladroitement dans les conflits locaux. Adaptation d'un roman de Graham Greene. Film littéraire. Belle photographie. Interprétation juste. (1 h. 40).**  
**CJBR - CINEMA. "Toral Toral". (3) - E.-U. 1970. Drame historique de R. Fleischer. T. Masuda et K. Fukasaku avec George Macready, So Yamamura et Martin Balsam. - En 1941, les Japonais attaquent la base américaine de Pearl Harbor. - Reconstitution impressionnante et convaincante. Montage parallèle intéressant. Trucages au point. Interprétation fort satisfaisante. - E. (2 h. 40).**

**23h21**  
**CFCF - PULSE.**

**23h27**  
**CBJET - THE CITY TONIGHT.**

**23h30**  
**WEZF - CHARLIE'S ANGELS. "Bulky" avec Jaclyn Smith, Kate Jackson et Farrah Fawcett-Majors. -**

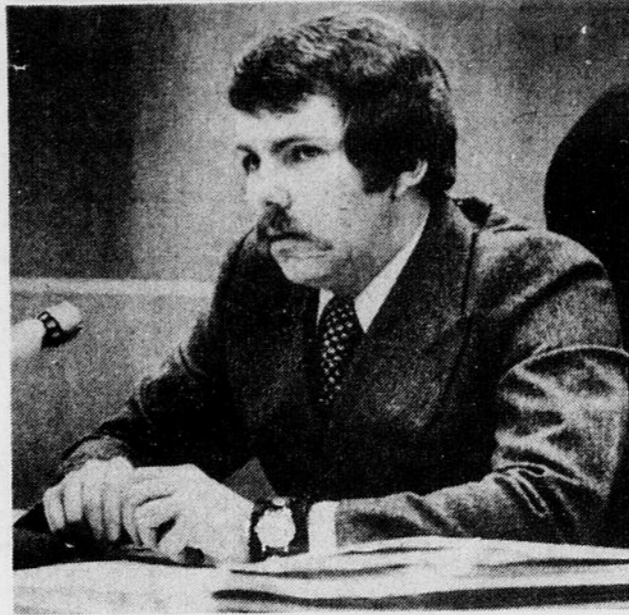
**23h45**  
**CBJET - THE RETURN OF THE SAINT. "The Imprudent Professor".**

**00h00**  
**CJPM - MEDECIN D'AUJOURD'HUI. Avec Chad Everett et James Daly. (1 h.).**  
**CFCF - THE TWELVE MIDNIGHT MOVIES. PROGRAMME DOUBLE. "Up the Sandbox" (5) - E.-U. 1972. Comédie satirique de I. Kershner avec Barbara Streisand, David Selby et Jane Hoffman. - La femme d'un professeur, mère de deux enfants, apprenant qu'elle est à nouveau enceinte laisse aller son imagination à diverses fantaisies. - Construction déconcertante où l'imagination se mêle à la réalité. Réalisation inégale. Passages réussis. Interprétation forcée ET. "The Crooked Road", (6) - G.-B. 1965. Film d'aventures de D. Chaffey avec Robert Ryan, Stewart Granger et Nadia Gray. - Un journaliste veut dévoiler les agissements malhonnêtes d'un politicien des Balkans. Mal construit et bavard. Paysages intéressants. Jeu artificiel des interprètes. (4 h.).**

**00h45**  
**CBJET - DANCE FEVER.**

**01h00**  
**CKRS - CINE-NUIT. "Une si jolie petite plage". (4) - Fr. 1948. Drame psychologique de Y. Allégret avec Gérard Philipe, Madeleine Robinson et Jean Servais. - Un meurtrier revient sur les lieux de son enfance. - Réalisation soignée. Invéraisemblances. Interprétation de classe.**

**02h30**  
**CJBR - CINE-NUIT. A communiquer.**



Jean Keable

### Keable empêché de questionner les indicateurs

MONTREAL (PC) - Le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure a pris en délibéré jeudi la requête en évocation déposée par le sergent-détective Emile Bisailon, de la police de la CUM, et visant à empêcher le commissaire Jean Keable de le questionner sur les indicateurs allégués.

Me Keable avait reçu à l'été de 1977 le mandat d'enquêter sur les circonstances entourant une perquisition policière dans les bureaux de l'Agence de presse libre du Québec, à Montréal en octobre 1972.

Ce mandat avait été élargi par trois nouveaux arrêtés en conseil du cabinet Lévesque, le dernier, en janvier 1979, l'étendant au "recrutement d'informateurs par des moyens illégaux ou répréhensibles" et à la rédaction et la distribution de faux communiqués du FLQ, au début des années 70.

Le procureur du commissaire intimé, Me Jean-Pierre Lussier, a terminé son argumentation à l'encontre de la requête en évocation en rappelant que la fonction de policier existait en vertu de la loi de police et que cette loi était administrée par le procureur général du Québec.

L'affidavit du Service de police de la CUM, déposé le 20 novembre devant le commissaire Keable dans le but d'empêcher des questions sur les indicateurs, "n'est que celui du directeur Henri-Paul Vignola". Seul le procureur général et ministre de la Justice peut contraindre un commissaire enquêteur à limiter ses travaux, a soutenu Me Lussier.

Selon lui, on peut comprendre que M. Vignola juge bon pour l'image de son corps de police que ces questions ne soient pas posées mais l'intérêt public, tel que décidé par le procureur général, a préséance.

Me Lussier a aussi contesté le privilège général de confidentialité avancé par le requérant en affirmant qu'il était du ressort du commissaire Keable d'exposer les différences pouvant se présenter entre les indicateurs collaborant volontairement avec la police et les autres, entre ceux qui n'ont été que des spectateurs et ceux qui ont été des agents provocateurs.

La police de la CUM, a-t-il ajouté, ne peut pas invoquer la loi de la preuve au Canada pour empêcher les questions du commissaire car il s'agit là d'une enquête de juridiction provinciale et non un procès intenté selon le code criminel.

L'objet du mandat de Me Keable étant ce qu'il est, "il serait impossible de le remplir sans poser des questions sur les informateurs et les communiqués", a ajouté l'avocat de la commission.

Quant à la discrétion du commissaire d'interpréter son mandat, rappelle Me Lussier, le commissaire David MacDonald, qui enquête sur la Gendarmerie royale du Canada, a lui-même décidé qu'il était de son ressort de déterminer ce qui doit faire l'objet d'audiences à huis clos, à moins que son mandat ne soit modifié par un nouvel arrêté du Conseil privé.

Par ailleurs, lorsqu'il a lancé à M. Bisailon qui ne voulait pas répondre, le 27 novembre, "Allez-vous en, je n'ai pas de temps à perdre", Me Keable a eu "manifestement un moment d'impatience", selon Me Lussier, mais ce n'est pas cela qui le disqualifie, tel qu'allégué dans la requête.

**Injonction**  
**La Cour interdit l'expropriation d'Asbestos Corp.**

MONTREAL (PC) - La Cour d'appel du Québec a émis jeudi une injonction interdisant au gouvernement provincial d'exproprier l'Asbestos Corporation Limited.

Cette injonction demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un jugement final ait été rendu par le tribunal au sujet de la contestation par la compagnie de la constitutionnalité de la loi d'expropriation adoptée l'été dernier par le gouvernement du Parti québécois.

A moins que l'injonction ne soit annulée par la Cour suprême du Canada, l'expropriation pourrait ainsi être bloquée pour au moins deux ans.

La Cour supérieure du Québec entendra les parties le 14 janvier dans le dossier constitutionnel, mais ces procédures pourraient traîner en longueur jusqu'en Cour d'appel.

Le principal effet à court terme de l'injonction est de renverser la vapeur dans cette bataille de l'expropriation.

**Vers Noël**

Après l'échec des pourparlers avec la General Dynamics cet automne, le gouvernement a annoncé qu'il exproprierait l'entreprise vers Noël.

Lorsque l'injonction a été émise, le cabinet attendait un rapport sur le contenu de l'avis d'expropriation.

Le jugement unanime rendu par les trois juges de la Cour d'appel, les juges François Lajoie, George Montgomery et Yves Bérubé, est fondé sur deux considérations principales: dont celle-ci: - La loi sur l'expropriation et celle créant la Société nationale de l'amiante sont invalides parce qu'on les a adoptées en français seulement. Ceci contrevient à une disposition de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

## québec en bref

**Politique pétrolière fédérale**

QUEBEC (PC) - "Le Québec a été mis de côté dans l'élaboration de la politique pétrolière fédérale", a affirmé jeudi le ministre québécois de l'Energie et des Ressources, M. Yves Bérubé.

Le ministre répondait à l'Assemblée nationale aux questions du chef de l'opposition libérale, M. Claude Ryan.

Seules l'Ontario et l'Alberta ont été intimement liées à l'élaboration de cette politique, a soutenu M. Bérubé. "Le Québec ne pouvait pas s'opposer à une politique hypothétique", a-t-il dit.

M. Bérubé a résumé ainsi la position du Québec face aux hausses du prix du pétrole fixées par Ottawa: le Québec veut que les Québécois payent le pétrole le moins cher possible, mais exige que la hausse soit "graduelle" si une telle hausse est nécessaire selon le point de vue d'Ottawa.

C'est cette position que M. Bérubé a défendue au nom du Québec à la conférence fédérale-provinciale de novembre.

A la demande de M. Ryan, les documents que M. Bérubé avait utilisés lors de cette conférence et qui constituent la position québécoise, seront remis aux membres de l'Assemblée nationale à temps pour le débat de vendredi sur la question pétrolière, a promis le premier ministre.

**Morin prêt à rencontrer la FNEQ**

QUEBEC (PC) - Le ministre de l'Education Jacques-Yvan Morin s'est dit prêt hier à rencontrer la direction de la Fédération nationale des enseignants du Québec - FNEQ - pour tenter de trouver avec elle une solution à l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations avec les professeurs de collèges.

Par ailleurs, M. Morin a déclaré qu'il n'était pas question d'éliminer un article du projet de loi 71, comme le voudrait la Centrale de l'enseignement du Québec. Le ministre répondait alors à l'Assemblée nationale aux questions du député unioniste de Mégantic-Compton Fernand Grenier.

L'impasse dans les négociations avec la FNEQ est survenue après que cette fédération eut consulté ses membres. Numériquement, les professeurs ont rejeté les offres du gouvernement. Cependant, les professeurs de 21 collèges les ont acceptées et ceux de 18 collèges les ont rejetées. Les règles prévoient qu'il doit y avoir majorité aux deux niveaux.

Quant au projet de loi 71, M. Morin a révélé qu'avant sa rédaction la CEQ avait été invitée, avec les autres agents du milieu, à faire partie du comité qui l'a rédigé. La CEQ a mis quatre mois avant d'annoncer qu'elle refusait l'invitation, retardant ainsi les procédures. Se rendre maintenant à ses désirs, constituerait une injustice envers ceux qui ont travaillé durant plusieurs mois à rédiger la loi, a dit le ministre.

Le projet de loi 71 vient d'être adopté en deuxième lecture et a été déposé à une commission parlementaire qui doit en faire l'étude article par article.

**Etablissements d'hébergement**

QUEBEC (PC) - Il y avait au Québec, l'an dernier, 12,800 restaurants, 2,790 établissements d'hébergement et 894 terrains de camping, indique le rapport annuel 1978 du ministère du Tourisme.

Le document, déposé jeudi à l'Assemblée nationale par le ministre Lucien Lessard, précise que tous les établissements ont reçu au moins une fois au cours de l'année la visite d'inspecteurs du ministère, pour vérifier si les normes étaient respectées.

De plus, 3,826 étudiants ont reçu une formation professionnelle en hôtellerie à l'Hôtel de l'Institut du tourisme que le gouvernement possède à Montréal. Tous les 260 diplômés de juin 1978 de cette école se sont trouvés un emploi.

L'Institut a également procédé à la cueillette, à travers le Québec, de plus de 25,000 recettes dont une partie a été classée et expérimentée. Ces recettes seront bientôt publiées à l'intention du grand public, révèle le rapport.

**Démenti portant sur l'expulsion de Bourdon**

MONTREAL (PC) - Le comité exécutif de la Confédération des syndicats nationaux et la Fédération nationale des communications ont démenti une information publiée mercredi dans Le Devoir, selon laquelle M. Michel Bourdon aurait été expulsé de la CSN par le syndicat des employés de la centrale.

M. Bourdon, ancien président de la CSN-Construction et candidat défait à l'investiture péquiste dans Maisonneuve, avait été remercié depuis par la centrale comme permanent syndical salarié.

En novembre, le comité exécutif du syndicat des employés de la CSN décidait de ne pas accepter M. Bourdon dans ses rangs, en alléguant que ses positions politiques et sa pratique syndicale dérogeaient à l'orientation du syndicat.

Cependant, les présidents de la CSN et de la FNC, Norbert Rodrigue et Maurice Amram, soutiennent que la centrale n'est pas tenue de congédier un employé par suite de son expulsion du syndicat.

**Efforts pour réparer les pannes**

QUEBEC (PC) - Le syndicat des employés de l'Hydro semble faire un effort réel pour réparer les pannes d'électricité, a déclaré hier à l'Assemblée nationale le ministre de l'Energie Yves Bérubé.

Il faut souvent plus de deux jours pour réparer certaines pannes même quand il n'y a pas de grève, a fait remarquer le ministre alors qu'il répondait aux questions du député libéral de Laval Jean-Noël Lavole. Ce dernier avait demandé s'il était vrai qu'il y avait à ce moment dans la province 180 pannes impliquant 3,500 abonnés.

De son côté, le ministre du Travail Pierre-Marc Johnson a expliqué que l'équipe de médiation du ministère, formée d'un sous-ministre, du directeur des relations du travail et de deux médiateurs, avait travaillé jusqu'aux petites heures du matin pour finaliser les recommandations qu'ils devaient présenter aux parties à 14h00 le même jour.

M. Lavole avait souligné qu'une de ces pannes, survenue au centre-ville de Laval, impliquait 100 magasins et 15 usines et durait depuis deux jours.

**382, Racine est, Chicoutimi, Qué.**  
**382, Racine est, Chicoutimi, Qué.**  
**382, Racine est, Chicoutimi, Qué.**

**TVFQ 99**  
**VENDREDI, 14 DECEMBRE 1979**  
**AU THEATRE CE SOIR.**  
**"MOI" de Eugène Ionesco.**  
**DIFFUSION: vendredi, 20h30.**

**TÉL: 546-1112** Disponibilité des services à Ville de Chicoutimi et Ville de Jonquière

## Cour suprême — Loi 101

La décision de la Cour suprême

# Une injure au Québec français

— René Lévesque



— SCIE — Le chef de l'Opposition et ex-premier ministre du Canada, Pierre Trudeau a reçu hier en cadeau une scie mécanique des mains mêmes du Père Noël, en l'occurrence le libéral Ray Chenier du comté de Timmins-Chapleau, et ce, à l'occasion d'une fête organisée par les libéraux.

(Photolaser PC)

QUEBEC (PC) — Ce jugement est "une injure cruelle au Québec français", a déclaré hier soir le premier ministre René Lévesque, alors qu'il a fait connaître à la presse ses réactions au sujet du jugement de la Cour suprême du Canada touchant la constitutionnalité de la loi 101.

"Ses implications, en plus d'être proprement insultantes, sont aussi des plus inquiétantes pour l'avenir si nous devions demeurer dans le présent régime politique", a-t-il dit.

"Par ses interprétations d'une ampleur et d'une rigidité sans précédent, la décision de la Cour suprême reflète en effet, avec une éloquence brutale, l'esprit aussi bien que la lettre de la constitution sous laquelle on nous a maintenus depuis plus d'un siècle,

et dont on voit aujourd'hui à quel point elle est susceptible de stériliser et de bloquer notre évolution."

La loi 101 "accentuait l'effort pour franciser le Québec à l'intérieur du cadre constitutionnel existant", comme semblent le rendre impératif les pressions de la société.

Cette loi s'imposait "pour tenter de régler, même sous le régime fédéral, un problème aigu, et qui le devenait de plus en plus, à mesure que l'on découvrait le caractère inadéquat des solutions essayées par les deux gouvernements précédents".

Des sondages ont montré que la loi 101 recevait l'appui de 80 pour cent des francophones et qu'elle était récemment appuyée par 40 p. c. des anglophones. Pas une seule entreprise a quitté le Québec



René Lévesque

parce qu'elle ne pouvait pas se conformer aux exigences de la loi 101, a dit M. Lévesque.

Le premier ministre a rappelé que la commission fédérale Pépin-Robarts a dit de la loi 101 qu'elle était "la preuve, au Québec, que les droits de la minorité anglophone peuvent être protégés, sans pour autant qu'il y ait contrainte constitutionnelle et que les gouvernements de cette province sont tout à fait capables de réconcilier l'intérêt de la majorité et les préoccupations de la minorité".

Cet effort vient d'être bloqué par la Cour suprême "d'une façon qui en dit long sur la vraie nature du fédéralisme canadien". La décision de la Cour suprême a un double effet, a affirmé M. Lévesque:

— elle empêche le Québec de devenir plus français;

— elle impose l'anglais de façon plus obligatoire que jamais à tous les niveaux.

Jugement de la Cour suprême

## Ottawa n'interviendra que si le Québec et le Manitoba ne se plient pas à la loi

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de la Justice a déclaré, jeudi, qu'Ottawa ne songerait à intervenir que si le Québec ou le Manitoba ne respectaient pas le jugement de la Cour suprême du Canada les concernant.

M. Jacques Flynn a cependant refusé de fixer une limite de temps pour que ces provinces se plient à la loi et de convoquer une conférence fédérale-provinciale pour discuter des implications du jugement.

Il répondait au Sénat à M. Jean Marchand, qui lui avait demandé si le gouvernement songerait à convoquer une telle conférence de toute urgence.

Pour M. Flynn, il n'y a aucune raison de passer à l'action immédiatement.

Les réfugiés de la mer nous crient: "A l'aide".  
 Enregistré sous le nom de: Le comité de parrainage des réfugiés, secteur Arvida, Presbytère Ste-Thérèse, 620, rue Wholer, Arvida.  
 Tel: 454-7862, 454-4052, 454-2637, 454-4856

Le gouvernement fédéral intervient depuis 1890. La question est actuellement à l'étude.

Répondant au sénateur Gildas Molgat, d'un autre côté, M. Flynn a dit que le gouvernement fédéral aiderait le Manitoba, dans un tel cas, à payer pour la traduction des lois.

C'est ainsi, a fait remarquer M. Flynn, qu'il n'est pas certain que le Manitoba aura à traduire

toutes les lois adoptées depuis 1890. La question est actuellement à l'étude.

Répondant au sénateur Gildas Molgat, d'un autre côté, M. Flynn a dit que le gouvernement fédéral aiderait le Manitoba, dans un tel cas, à payer pour la traduction des lois.

A d'autres sénateurs qui voulaient qu'il presse le Québec et le

Manitoba, M. Flynn a dit qu'il fallait leur laisser le temps d'établir leurs moyens d'action.

Parlant de la cause du Manitoba, le sénateur Marchand a fait remarquer que les francophones ont dû attendre 90 ans avant que le tribunal leur donne raison.

"Est-ce que (le ministre de la Justice) est prêt à attendre 90 autres années, ou est-ce mieux de dire... au gouvernement

manitobain: "Vous avez trois mois, ou six mois?"

M. Flynn, qui est Québécois, a répondu que s'il était Franco-Manitobain, il ne serait pas pressé de "crier sur les toits" qu'il a été martyrisé pendant un siècle.

"Je demanderais simplement à mon gouvernement... de conformer au jugement le plus rapidement possible et de la meilleure façon possible."

CTC

## Vive opposition à la "folie Crosbie"

OTTAWA (PC) — Le Congrès du travail du Canada étudie actuellement la possibilité de se retirer du processus consultatif avec le gouvernement fédéral afin de marquer son opposition au budget du ministre des Finances, M. John Crosbie.

Le président du CTC, M. Dennis McDermott, flanqué de ses principaux collaborateurs, a tenu une conférence de presse, jeudi, à Ottawa, pour faire connaître la réaction de son organisme à ce qu'il a appelé "la folie Crosbie".

"Qu'arrive-t-il aux moeurs politiques de ce pays? Combien de temps faudra-t-il pour que les Canadiens cessent de se laisser trahir par des gouvernements comme celui des conservateurs? a lancé M. McDermott.

Pour lui, le contenu du budget vient coiffer toute une série de décisions contraires aux intérêts des travailleurs et qui constituent des changements radicaux de politiques en comparaison avec les promes-

ses formulées au cours de la dernière campagne électorale. Ainsi, la réduction d'impôt de \$2 milliards, le maintien de la valeur du dollar canadien entre 88 et 92 cents, des programmes de lutte au chômage et à l'inflation constituent autant d'engagements pris par les conservateurs au cours de la campagne électorale, mais qui n'ont pas encore été honorés.

On n'est pas des bouffons

Mais, l'augmentation des cotisations d'assurance-chômage annoncée dans le budget "est une violation flagrante" de l'entente conclue avec le CTC par le gouvernement qui avait accepté de n'apporter aucune modification au régime d'assurance-chômage tant que la révision actuellement en cours n'aurait pas été complétée. Voilà pourquoi M. McDermott a fait planer la menace du retrait de son organisme des structures de consulta-

tion avec le gouvernement et plus spécifiquement du groupe de travail sur les projets majeurs de \$100 millions et plus, de la Conférence nationale sur le développement économique ainsi que le "Pacific Rim Conference".

"On n'a pas l'intention d'être des bouffons" a lancé M. Julien Major, vice-président du CTC, pour qui le budget déposé mardi soir attaque directement le pouvoir d'achat des travailleurs alors que les prédictions énoncées dans le discours sur le budget laissent entrevoir un avenir économique des plus sombres.

Conséquemment, le CTC s'oppose aux augmentations du prix du pétrole et à la politique des taux d'intérêt des conservateurs qui viennent d'augmenter les revenus de l'Etat, et réduire les dépenses gouvernementales.



Dennis McDermott

**Théâtre Canadien**  
 VFN à JEU. 14-15-16-17-18-19-20 DECEMBRE  
 SPECIAL! 3 films-couleurs! 2 FILM

Après "Deux Super-Films", nos 3 prochains spectacles nous offriront plus d'émotions et plus d'habiletés que jamais!  
**VERNE HILL** **BUCK le loup**  
 Un chien incomparable. Un territoire sauvage. Une aventure épique.  
 HENRY SILVA, MARUZZO MERRI, RICHIE PALMER

COULEUR SCÈNES EN COULEUR LE SOUFFLE **LES MANS**  
 PAUL NEWMAN

Représentation continue tous les dimanches à compter de 13 heures.  
 Matinée pour enfants tous les samedis à compter de 13 heures.

**LES CINÉMAS FRANCE FILM**

Soyez prêts... C'est maintenant l'ère du nouveau Rock'n'Roll  
 Rock Around The Clock, TOTTI PRUTTI, MIDNIGHT SPECIAL, BILL HALLEY AND HIS COMETS, LITTLE RICHARD, OLD MY SOUL, POUR TOUS

3 films  
**Justine et Juliette**  
 cartier, DOCTEUR J'ARRIVE, élysée, AMANTS ARDENTS

"Faut trouver le joint" vous fera tout un effet  
**faut trouver le joint**  
 CHEECH MARIN, TOMMY CHONG, TOM SKERRITT, EDIE ADAMS, STROTHER MARTIN  
**LES GUERRIERS DE LA NUIT**  
 royaume 1, centre

JAMAIS JE NE T'AI PROMIS UN JARDIN DE ROSES  
 LE DERNIER BAISER  
 royaume 2

Un film qu'il faut aimer... ou détester! **MARCHE TRIOMPHALE LES PORNOCRATES**  
 royaume 3, Miou-Miou

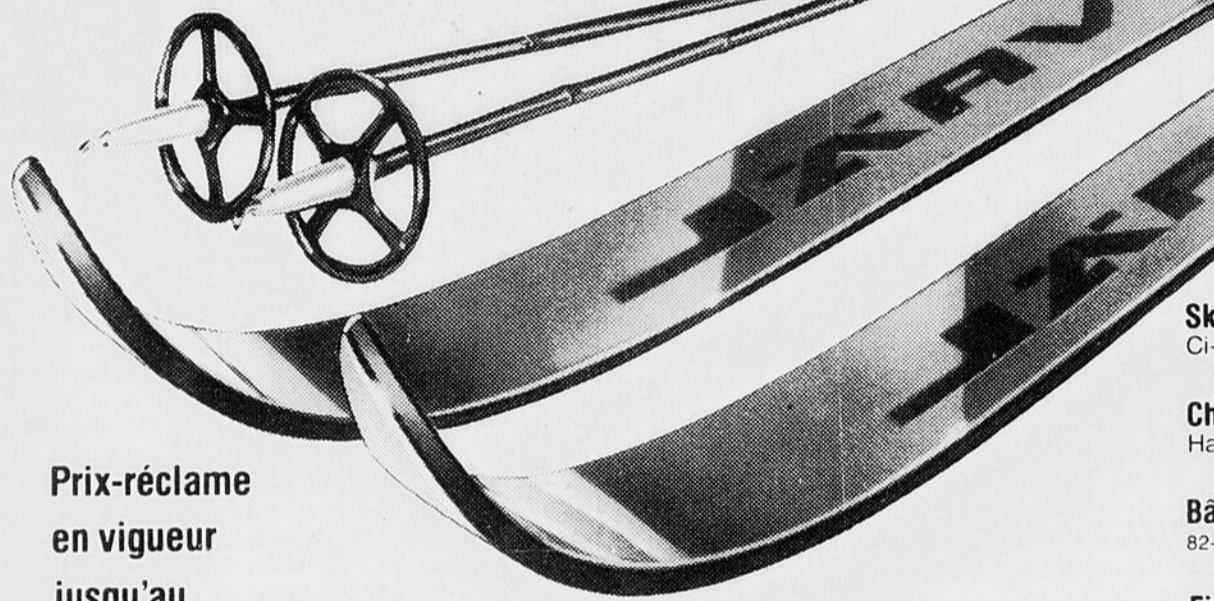
# Ensemble de ski de fond

Épargnez en achetant l'ensemble:  
skis, bâtons, chaussures, fixations

# 80<sup>77</sup>

Ensemble  
Notre prix  
courant \$91.88

Skis anti-recul Tourglas Jarvinen en vedette dans cet ensemble pour skieur sérieux. Base étagée, tenant bien en montée et exigeant peu de fart. Solide centre en bois stratifié, renforcé de fibre de verre. En longueurs de 160 à 215 cm. Voyez cet ensemble complet... épargnez-vous argent et magasinage. 82-8623X



Rabais  
\$11<sup>11</sup>



Prix-réclame  
en vigueur  
jusqu'au  
samedi 15 déc.

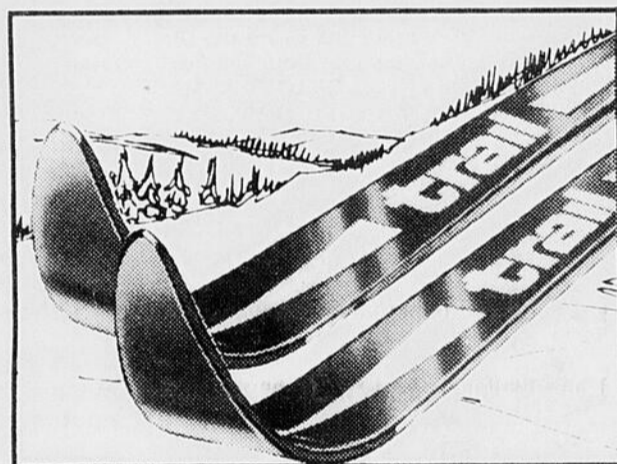
Rabais aussi sur articles séparés

Skis anti-recul Tourglas Jarvinen **46<sup>95</sup>**  
Ci-dessus. 82-8623X. Notre prix cour. \$52.95 Pre

Chaussures d'homme/dame Trail Tyrol **23<sup>95</sup>**  
Haut cuir. 82-7802X. Notre prix cour. \$26.95 Pre

Bâtons en bambou de 120-160 cm **4<sup>99</sup>**  
82-9723X. Notre prix courant \$5.99 Pre

Fixations Trail à 3 pointes **4<sup>88</sup>**  
82-6905. Notre prix courant \$5.99 Pre

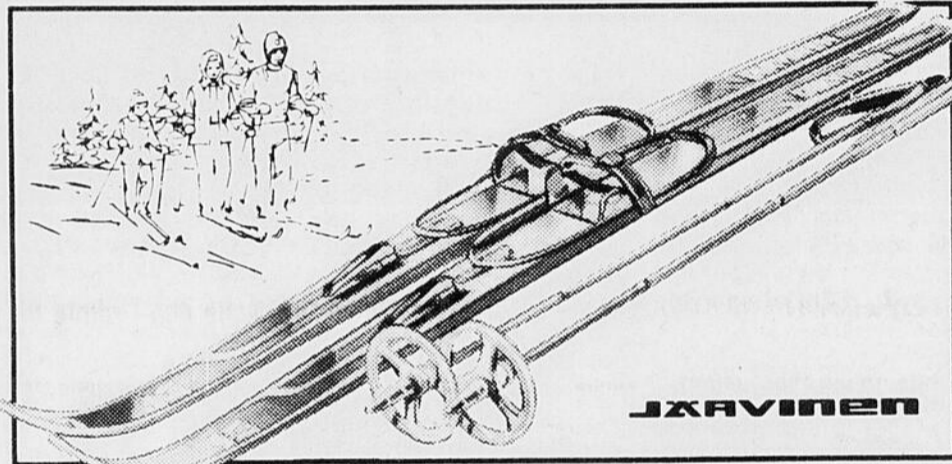


AYEZ-EN VRAIMENT POUR VOTRE ARGENT

Skis de fond Trail

"Touring" en **34<sup>95</sup>**  
160 à 215 cm Paire

En durable stratifié de mélisier et hêtre. Une manière économique de découvrir le plaisir sain des longues promenades à ski. 82-8641X

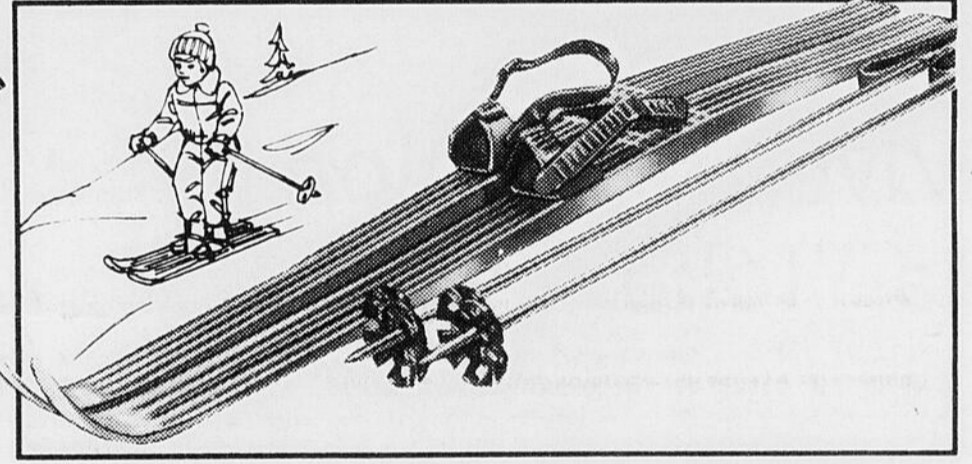


EN RECLAME JUSQU'AU 15 DEC.

Skis Jârvinen Jr,  
batons, fixations

**28<sup>88</sup>**  
Notre prix courant  
\$32.95

Skis de qualité en solide bois stratifié, en longueurs de 100 ou 120 cm. Avec fixations à câble et bâtons en bambou. 82-8670X  
En 135 ou 150 cm. 82-8672X. Notre prix courant \$38.95 paire ..... 34.88



RABAIS JUSQU'AU SAMEDI 15 DEC.

Skis et bâtons de  
fond pour enfant

**10<sup>88</sup>**  
Notre prix courant  
\$12.95

Une façon économique de faire apprécier aux enfants de 3 à 7 ans l'agrément sain d'une journée de ski de fond. Ensemble de skis en solide plastique de 48", de fixations à courroies caoutchouc et de bâtons de 36". 82-8606



LE CONFORT DES PIEDS ET DU BUDGET  
Chaussures cuir "Pacer"

Pour homme, dame  
ou jeune **21<sup>95</sup>**  
Paire

Haut en cuir, doublure doublure ouatée, entrée coussinée, languette antineige et semelle hydrofuge. Une aubaine vraiment supérieure! 82-7651X



Ensemble de  
farts Toko

3 pcs de debut  
**4<sup>99</sup>**

Farts de fond pour +  
ou -0°C plus ap-  
plicateur. 82-6304



Farts de  
ski de fond

Jack Rabbit  
**1<sup>79</sup>**  
Chacun

Farts pour neige pou-  
dreuse ou mouillée  
au choix. 82-6318X



Moufles en  
cuir de vache

D'homme ou dame  
**8<sup>99</sup>**  
Paire

Très chaudes, à  
doublure acrylique  
amovible. 82-6421X



Sac de taille  
économique

Leger nylon  
**6<sup>99</sup>**

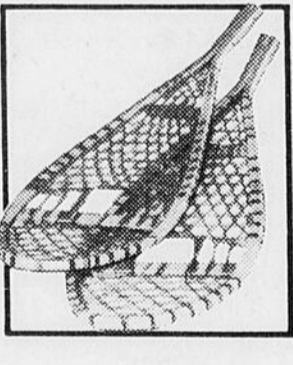
Pour lunettes, farts,  
etc. Courroies régl-  
ables. 82-6218



Outre à  
pas cher

Pour la poche  
**2<sup>99</sup>**

En cuir fendu; cou-  
tures lisérées de vi-  
nyle. 82-0005



Raquettes  
genre Huron

Cadre frêne blanc  
**26<sup>95</sup>**  
12 x 42"  
Pre

Cordage en cuir de  
vache fendu. 87-3052  
14 x 48" 87-3056 31.95

Commandes de catalogue

Votre magasin Canadian Tire a un comptoir-catalogue où vous pouvez commander tout article courant hors stock à livrer au magasin.

• Sans dépôt ni frais en sus • Service rapide

UTILISEZ  
VOTRE Carte  
Canadian Tire



ÉPARGNEZ!  
BILLETS-BONIS  
AU COMPTANT



MAGASIN ASSOCIÉ

**JONQUIERE**  
693, boul. St-François  
Tél.: 542-3501  
J.-W. LESSARD INC.  
propriétaire

**CHICOUTIMI**  
Place du Royaume  
Tél.: 549-5014  
Denis-R. Cantin Ltée,  
propriétaire

**ALMA**  
Coin du Pont et St-Luc  
Tél.: 662-6618  
Gilles Séguin Inc.  
propriétaire

**DOLBEAU**  
Les Galeries des Erables  
Tél.: 276-2834  
Les Entreprises  
Julien Dupuis Inc.